

---

DOCUMENT  
DE RÉFÉRENCE

---

**2021**

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2020

# SOMMAIRE

## ÉDITORIAL

## 1 HISTORIQUE ET PRÉSENTATION DE LA BFC

- 1.1 Historique 8
- 1.2 Présentation de la BFC 7
- 1.3 Une banque forte de ses deux actionnaires 8
- 1.4 Une stratégie de croissance fondée sur un modèle de banque universelle 9

## 2 RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA BFC

- 2.1 Activités, résultats de la société au cours de l'exercice écoulé et perspectives 12
- 2.2 Filiales et participations 25
- 2.3 Succursales 25
- 2.4 Informations relatives au capital social et à l'actionnariat salarié 25
- 2.5 Mentions des dépenses non déductibles 25
- 2.6 Prêts interentreprises 26
- 2.7 Informations sociales, sociétales et environnementales 26
- 2.8 Divers 26

## 3 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

- 3.1 Modalités d'exercice de la Direction Générale 30
- 3.2 Convention(s) conclue(s) par un mandataire social ou un actionnaire significatif de la société mère avec sa filiale 30
- 3.3 Informations concernant les mandataires sociaux 30

## 4 RISQUES DE CONTREPARTIE

- 4.1 Organisation 42
- 4.2 Politique de crédit 43
- 4.3 Dépréciation 43
- 4.4 Garanties et collatéraux 44
- 4.5 Dispositif de notation non retail 44

## 5 RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

- 5.1 La satisfaction clients 46
- 5.2 Sécurité numérique et protection des données 47
- 5.3 Le déploiement des engagements environnementaux & sociaux dans le cadre des activités de financement et d'investissement 48
- 5.4 L'engagement : mécénat et sponsoring 48

## 6 ÉTATS FINANCIERS

- 6.1 Bilan 50
- 6.2 Compte de résultat 53
- 6.3 Chiffres clés 54
- 6.4 Notes 55
- 6.5 Notes sur les principes comptables 75
- 6.6 Notes sur le bilan 81
- 6.7 Rapport sur les dépôts et avoirs Loi Eckert 85
- 6.8 Évènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice écoulé 85
- 6.9 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels 86

## GLOSSAIRE DES PRINCIPAUX TERMES TECHNIQUES UTILISÉS

91

# ÉDITORIAL

## MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

2020, une année marquée par une crise sanitaire inédite dans notre économie moderne, et un défi que nous avons relevé.

Un mot aurait pu rester et marquer 2020 : la PEUR, car nous avons tous eu peur, peur de ce virus, peur pour nos proches que nous voulions protéger et peur pour nous et pour notre avenir, peur du lendemain et de l'après...

Il a fallu faire face à l'urgence et je confirme que la BFC a fait preuve d'une agilité extraordinaire, d'un savoir-faire exceptionnel avec un personnel investi.

Aussi, c'est finalement le mot COMBATIVITÉ que je retiens pour cette année : nous avons réussi à créer des produits et services nouveaux en quelques semaines; entre PGE, reports d'échéances, télétravail et signature électronique, la banque a su se réinventer et quelle fierté pour nos collaborateurs de décaisser le 1<sup>er</sup> PGE de la Réunion ! Le PGE a servi à tous, aux petits – agriculteurs, artisans, commerçants, professions libérales, etc., comme aux grands groupes, il n'y a pas un secteur éligible qui n'en a pas bénéficié. Ce dispositif a été un élément crucial et massif en réponse à la crise, il a rempli son objectif de soutien à la trésorerie des entreprises et en 2020, la BFC a distribué 1 357 prêts garantis par l'État, soit 18% des PGE produits à l'île de La Réunion – ce qui est bien au-delà des parts de marché habituelles de la banque (12%) - pour 207 millions d'euros.

Nous sommes fiers d'avoir contribué à la survie de nos clients dans la tourmente, tous des agents économiques de nos territoires, à La Réunion et à Mayotte.

La crise a surtout révélé, voire transcendé, la relation entre la place bancaire locale et ses clients. Nous avons gardé le lien avec nos clients au moment le plus sensible de la crise, en maintenant notre réseau d'agences ouvert, en doublant la capacité téléphonique de notre centre d'appel et en ouvrant rapidement des canaux de communication sur nos applications mobiles. Nos clients ont pu compter sur nous pour être rassurés, informés, guidés et accompagnés. La contradiction de la situation nous a amené à nous rapprocher de nos clients malgré la distance imposée par les restrictions et le confinement. Nous avons accéléré la mise en place des solutions à distance pour conserver ce lien, la banque à distance a évolué pour faciliter les actions du quotidien et limiter les contacts physiques en agence, sans pause avec les nouvelles contraintes réglementaires.

Cette année a été une épreuve également sur le plan personnel pour tout le monde. Confrontés à l'enfermement, au couvre-feu, aux déplacements avec attestations dans les poches, nous nous sommes tous demandés ce qui allait nous arriver, et comment nous allions pouvoir continuer nos vies dans ce contexte anxieux, s'il nous resterait quelque chose à manger

au regard des files devant les magasins. Nous avons tous été très fortement marqués, et angoissés, pour nous, nos familles, notre travail. Pourtant, malgré ses difficultés, personne n'a failli. Bousculant nos habitudes, nous avons géré tout à la fois, le travail, les tâches ménagères et l'éducation scolaire des enfants, le tout parfois aux mêmes lieux et aux mêmes moments. Face à l'adversité et grâce au soutien mutuel, nous avons trouvé de la force. Nous savons que les conséquences de cette crise ne sont pas toutes derrière nous, mais nous avons démontré notre formidable capacité à les surmonter en nous soutenant les uns les autres, l'Esprit d'Equipe n'ayant jamais eu autant de sens.

Et finalement nous avons été plus vite que prévu dans la transformation de nos agences. Tout d'abord avec le déménagement de notre agence de Saint-André au cœur du domaine de la Vanille en centre-ville, l'ouverture de notre nouveau Crédit Center à Cavani à Mayotte pour faciliter l'accès aux crédits dans un espace dédié et surtout avec l'initiation d'un nouveau modèle d'agence fonctionnant en binôme : 3 couples d'agences instaurés en fin d'année. Notre transformation s'est aussi matérialisée par des évolutions technologiques pour une meilleure qualité de service : la borne chèque, la poursuite de l'équipement de nos libres services bancaires en automates, des nouvelles fonctionnalités sur la banque en ligne pour l'autonomisation de nos clients.

Tout au long de cette année, en dépit des difficultés et défis opérationnels, nous avons mis en action avec une totale détermination notre raison d'être « développer durablement notre relation client et la qualité de nos services, tenir nos promesses en favorisant les circuits courts et innovants pour satisfaire nos clients et jouer pleinement notre rôle de banquier, ici dans nos territoires. ».

En effet, l'année 2020 sera marquée par le mot "Combativité" qui a su juguler nos "peurs". Pour la BFC, 2020 sera une année qui marquera l'histoire au cours de laquelle nos collaborateurs de La Réunion, Mayotte et Paris ont été au centre de l'action pour à la fois répondre et servir nos clients et rebondir sur les contraintes contextuelles pour faire évoluer nos outils et notre modèle relationnel, encore plus rapidement que prévu.

La BFC est parée pour aborder la sortie de crise, renforcée plus que jamais.

Ridha TEKAÏA  
Directeur Général de la BFC

**399** collaborateurs  
présents à La Réunion,  
Mayotte et Paris  
au service de nos clients  
depuis plus de 40 ans

**NOS VALEURS :**  
esprit d'équipe,  
innovation,  
responsabilité,  
engagement

**“ ENSEMBLE,  
NOUS DEVONS MAINTENIR LE CAP [...] ]  
POUR RENDRE NOTRE BANQUE [...] ]  
PLUS INNOVANTE ET TOUJOURS PLUS ENGAGÉE  
DANS LES TRANSFORMATIONS POSITIVES  
DU MONDE QUI NOUS ENTOURE. ”**

**Frédéric Oudéa,**  
Directeur Général du Groupe Société Générale.

**“ LE CLIENT DEMEURE, PLUS QUE JAMAIS,  
AU CENTRE DE NOS PRIORITÉS. NOUS METTONS  
TOUT EN ŒUVRE POUR ÊTRE À L'ÉCOUTE  
DE SES BESOINS ET L'AIDER À SE DÉVELOPPER  
DANS UN MONDE EN CONSTANTE ÉVOLUTION. ”**

**Pierre-Guy Noël,**  
Directeur Général MCB Group Ltd.

## **NOTRE AMBITION**

Devenir la banque relationnelle de référence à fort ancrage régional,  
avec une équipe engagée, professionnelle et proche  
de ses clients, qui offre innovation, simplicité et qualité

# 1

---

## HISTORIQUE ET PRÉSENTATION DE LA BFC

---

<b>1.1</b>	<b>HISTORIQUE</b>	<b>6</b>
<b>1.2</b>	<b>PRÉSENTATION DE LA BFC</b>	<b>7</b>
<b>1.3</b>	<b>UNE BANQUE FORTE DE SES DEUX ACTIONNAIRES</b>	<b>8</b>
<b>1.4</b>	<b>UNE STRATÉGIE DE CROISSANCE FONDÉE SUR UN MODÈLE DE BANQUE UNIVERSELLE</b>	<b>9</b>

## 1.1 HISTORIQUE

---

En 1913 naît la Banque Industrielle de Chine, jugée vitale pour le développement des intérêts français en Chine. En 1925, elle devient la Banque Franco-Chinoise pour le Commerce et l'Industrie. Le capital de la Banque Franco-Chinoise (BFC) est alors détenu par la Banque de Paris et des Pays-Bas, la Banque de l'Indochine, la Banque Lazard et le gouvernement chinois. La Banque exploite désormais des agences en Chine, mais aussi au Vietnam, au Cambodge et en Métropole. Elle se spécialise dans la clientèle européenne et les entreprises chinoises, un ensemble économique dynamique. La période 1939-1945 et d'après-guerre permet à la Banque Franco-Chinoise de se développer favorablement en Indochine alors que les activités en Chine se contractent.

En 1960 la Banque de l'Indochine rachète les parts détenues par la Banque de Paris et des Pays-Bas et la Banque Lazard. Ayant ouvert des implantations en France, la Banque Franco-Chinoise devient Banque Française Commerciale, afin de mieux adapter son image au marché métropolitain, sans changer pour autant le sigle BFC. La banque connaît alors un fort développement.

Les activités de la Banque se déploient aussi dans l'Océan Indien, à Madagascar. Dès la fin de l'année 1951 la BFC ouvre ses deux premières agences à Tananarive et Tamatave.

En 1975 elle y cesse ses activités traditionnelles suite aux mesures de nationalisation mises en place par le gouvernement malgache. La fusion de la Banque de Madagascar et de la BFC Madagascar est ensuite effectuée pour former la BFV (Banque de Commerce).

La même année, la Banque de l'Indochine fusionne avec la Banque de Suez, la BFC devient alors partie intégrante du Groupe Suez. Les activités en Indochine et à Madagascar ayant disparu, seules restent à la BFC les agences métropolitaines.

La banque prend alors la décision stratégique de s'installer à La Réunion pour se développer, et des négociations s'ouvrent pour des installations en Guyane et en Guadeloupe.

Le 5 avril 1976 s'ouvre ainsi la toute première agence de la BFC à Saint-Denis. Une prouesse rendue possible grâce à la toute première équipe BFC qui, par son travail acharné et son

esprit de collaboration, a réussi à conjuguer le démarrage des opérations et la formation continue intense (le recrutement ayant été effectué sans débauchage dans les autres banques).

Ce sont ensuite 9 agences qui ouvriront leurs portes entre 1976 et 1980.

Dans le même temps (1976), la BFC ouvre aussi rapidement deux agences (Mamoudzou et Dzaoudzi) à Mayotte à la demande de l'IEDOM.

En plus de La Réunion et Mayotte, la BFC s'implante en janvier 1978 aux Seychelles avec une agence à Victoria (Mahé).

Puis changement d'actionnaire en 1992 pour la BFC qui est rachetée par la Mauritius Commercial Bank (MCB), banque leader de la zone Océan Indien. Le nouvel actionnaire majoritaire ouvre désormais de nouveaux horizons à la BFC, qui devient une banque forte et moderne.

En 2003, La Société Générale, important groupe bancaire de la zone Euro, devient actionnaire de la BFC à parité avec la MCB, et en contrôle le management.

S'en suivra entre 2005 et 2015 le plus fort développement du réseau d'agences de la banque avec 10 ouvertures à La Réunion et 3 à Mayotte. La banque s'adapte aussi à son environnement et favorise son développement en orientant son activité vers la clientèle de particuliers et diversifie ses offres de crédit, d'épargne et de produits de banque au quotidien.

La BFC compte près de 400 collaborateurs sur 3 sites et accompagne plus de 94 000 clients. En 2020, elle poursuit sa dynamique de transformation et digitalisation, portée par ses valeurs d'esprit d'équipe, d'innovation, d'engagement et de responsabilité.

## 1.2 PRÉSENTATION DE LA BFC

En plus de 40 ans, la BFC est devenue une banque incontournable dans l'Océan Indien par sa présence à La Réunion, à Mayotte et est également présente sur le territoire national avec son agence de Paris.

L'histoire de la BFC est intimement liée à celle des économies réunionnaise et mahoraise. Elle participe en effet au financement des grands chantiers structurant des deux îles mais s'attache aussi, au quotidien, à toujours mieux accompagner et conseiller chacun de ses clients qu'il soit particulier ou entreprise.

La BFC offre ainsi à ses clients une large palette de conseils et services, et est la représentante exclusive de la Banque Française Mutualiste (BFM) dédiée aux agents de la fonction publique.

Tout au long des décennies, elle a su se développer en construisant un réseau d'agences de proximité et des centres spécialisés et d'expertise : Espace Habitat, Espace Entreprises, Conseillers en Gestion de Patrimoine, Experts Professionnels....

Ce fort investissement dans nos économies locales se manifeste aussi au travers de nos équipes de collaborateurs. En effet, la BFC dispose de toutes les fonctions en local : réseau, back

office, informatique, ressources humaines, comptabilité, etc. Outre les emplois générés, cela lui permet une parfaite maîtrise des spécificités domiennes ainsi qu'une réactivité dans le traitement des demandes clients.

### DES AMBITIONS FORTES POUR L'AVENIR

Plus de 40 ans, c'est là l'illustration d'un modèle de développement, construit avec détermination, rigueur et constance, dans une logique d'engagement et de performance durables.

S'appuyant sur un modèle équilibré et diversifié, la BFC allie solidité financière et stratégie de croissance durable afin de mettre sa performance au service du financement de l'économie et être « La banque relationnelle, référence sur ses marchés, choisie pour la qualité et l'engagement de ses équipes ».

Car ce qui fait la force de la BFC, c'est aussi et surtout sa culture d'entreprise et son capital humain, rassemblés autour d'une valeur forte essentielle : l'esprit d'équipe.

### CHIFFRES CLÉS

	2020	2019	2018	2017	2016
<b>Résultats (en milliers d'euros)</b>					
Produit net bancaire	76 052	82 176	83 372	76 643	79 183
Résultat brut d'exploitation	26 711	29 904	31 439	32 224	32 793
Résultat net	14 417	15 000	15 287	19 703	22 319
<b>Fonds Propres (en euros)</b>					
Fonds propres*	192 843 995	193 522 162	187 396 946	183 777 811	197 177 918
Ratio de solvabilité	17,8%	15,8%	15,0%	16,5%	15,9%
<b>Crédits et dépôts (en milliers d'euros)</b>					
Crédits clientèle	1 907 122	1 654 232	1 621 549	1 556 432	1 549 960
Dépôts clientèle	1 468 952	1 227 675	1 158 471	1 126 815	1 074 193

\* Fonds propres hors résultat de l'exercice

## 1.3 UNE BANQUE FORTE DE SES DEUX ACTIONNAIRES

Depuis 2003, le capital de la BFC est détenu à parité égale par le Groupe Société Générale et la Mauritius Commercial Bank Ltd (MCB).

Ce double actionnariat permet à la BFC de bénéficier de synergies avec leurs équipes d'experts mais aussi de proposer à ses clients un accompagnement personnalisé dans les différents pays de la zone Océan Indien où ses actionnaires sont présents.

### SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Société Générale est l'un des tout premiers groupes européens de services financiers. S'appuyant sur un modèle diversifié et intégré, le Groupe allie solidité financière, dynamique d'innovation et stratégie de croissance durable afin d'être le partenaire de confiance de ses clients, engagé dans les transformations positives des sociétés et des économies.

Acteur de l'économie réelle depuis plus de 150 ans avec un ancrage solide en Europe et connecté au reste du monde, Société Générale emploie plus de 133 000 collaborateurs<sup>(1)</sup> dans 61 pays et accompagne au quotidien 30 millions de clients particuliers, entreprises et investisseurs institutionnels<sup>(2)</sup> à travers le monde, en offrant une large palette de conseils et de solutions financières sur mesure qui s'appuie sur trois pôles métiers complémentaires :

- La Banque de détail en France avec les enseignes Société Générale, Crédit du Nord et Boursorama qui offrent des gammes complètes de services financiers avec un dispositif omnicanal à la pointe de l'innovation digitale ;
- La Banque de détail à l'international, l'assurance et les services financiers aux entreprises, avec des réseaux présents en Afrique, Russie, Europe centrale et de l'est, et des métiers spécialisés leaders dans leurs marchés ;
- La Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs, avec ses expertises reconnues, positions internationales clés et solutions intégrées

Société Générale figure dans les principaux indices de développement durable : DJSI (World and Europe), FTSE4Good (Global et Europe), Euronext Vigeo (Monde, Europe et Eurozone), Ethibel Sustainability Index (ESI) Excellence Europe, 4 des indices STOXX ESG Leaders, MSCI Low Carbon Leaders Index.

Pour plus d'information, il est possible de suivre le compte twitter @societegenerale ou de visiter le site [www.societegenerale.com](http://www.societegenerale.com)

(1) Effectif en fin de période, hors personnel intérimaire.

(2) Hors clients des compagnies d'assurance du Groupe.

### GROUPE MCB (GROUPE MAURITIUS COMMERCIAL BANK) UN HÉRITAGE FORT

Depuis sa création en 1838, le Groupe MCB a évolué pour devenir une banque intégrée et un acteur de référence des services financiers. Il propose aujourd'hui une gamme complète de solutions innovantes et sur mesure à une clientèle diversifiée de particuliers, d'entreprises et d'institutions financières.

Pendant ses 180 ans d'histoire, le Groupe MCB a renforcé sa position de premier acteur bancaire de l'île Maurice et a joué un rôle majeur dans le développement socio-économique du pays, tout en diversifiant ses activités dans le secteur non bancaire.

En effet, il offre désormais également un large éventail de services destinés aux investisseurs : crédit-bail, services-conseils ou encore solutions informatiques haut de gamme.

Le Groupe est présent dans neuf pays, avec ses filiales à Madagascar, aux Seychelles et aux Maldives, à travers ses bureaux de représentation à Johannesburg, Paris et Nairobi, ainsi qu'à travers ses partenariats avec la Société Générale Moçambique et la BFC.

Ses trois principaux pôles d'activité sont :

- les services bancaires ;
- les services financiers non bancaires ;
- les participations dans des investissements divers.

Il a également pour ambition d'être un acteur engagé en matière de responsabilité sociale, économique et environnementale, aux côtés des communautés qu'il sert.

## 1.4 UNE STRATÉGIE DE CROISSANCE FONDÉE SUR UN MODÈLE DE BANQUE UNIVERSELLE

La BFC a bâti un modèle solide de banque en privilégiant un développement équilibré sur ses trois segments de clientèle.

En effet, elle propose une large gamme de produits et services adaptée aux besoins d'une clientèle composée de :

- Particuliers
- Professionnels et Associations
- Entreprises et Institutionnels

### PARTICULIERS

Fort de ses 29 agences réparties sur les zones d'attractivité commerciale de ses trois sites, la BFC s'appuie sur le professionnalisme de ses conseillers pour offrir un service de qualité à ses clients Particuliers.

Proche et soucieuse de ses clients, elle leur offre accessibilité, praticité et connexion via :

- son réseau d'agences qui entame sa transformation pour offrir une meilleure qualité d'accueil et de traitement des opérations : généralisation des libre-service bancaires, automates dernière génération, etc.
- son Centre de Relations Clientèle à l'écoute des clients sur des horaires élargis.
- son site internet et son application smartphone plébiscités par ses utilisateurs et en constante amélioration grâce aux investissements en cours.

La dynamique commerciale est soutenue sur ce segment de clients par la mise en place de pôles d'expertise à même de répondre au mieux aux besoins spécifiques de la clientèle :

- Experts Habitat pour étudier le meilleur montage pour le client et parfaire les délais de décision et de mise à disposition des fonds.
- Conseillers en Gestion de Patrimoine pour proposer leur expertise en matière fiscale, patrimoniale et financière et fournir des conseils sur la défiscalisation immobilière ou des financements sur mesure.

### PROFESSIONNELS ET ASSOCIATIONS

Depuis sa création en 1976, la BFC est reconnue pour son expertise sur le marché des Professionnels qu'elle accompagne tant pour leurs besoins quotidiens, que leurs projets d'investissement ou patrimoniaux.

La BFC a mis en place une organisation qui lui permet de s'adapter aux différents profils de clients Professionnels et Associations. Ces derniers peuvent être soit gérés dans le réseau d'agences, soit par les Experts Pro, en fonction du volume de leurs engagements et du niveau d'expertise requis.

La satisfaction des clients étant au cœur des priorités de la BFC, deux nouveaux packages plus compétitifs et mieux adaptés aux besoins des clients ont été lancés en 2017.

### ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS

La BFC développe envers les entreprises une stratégie différenciée par segment de marché en fonction de leur chiffre d'affaires et donc de besoins spécifiques concernant les offres de flux, l'épargne, les divers types de financement ...

La proximité relationnelle est renforcée par la présence d'un Centre d'Affaires dans le sud de La Réunion et d'un chargé d'affaires basé au Port.

La priorité de la BFC est la poursuite de son développement commercial sur les trois territoires où elle est présente (La Réunion, Mayotte et Paris) en s'appuyant sur la satisfaction de ses clients, la qualité des services proposés, la valeur ajoutée et l'innovation.

Son ambition est en effet d'être la banque de référence en matière de satisfaction client. Elle entend mieux fidéliser ses clients et poursuivre sa conquête de nouveaux clients dans un environnement économique et réglementaire de plus en plus exigeant et contraignant.

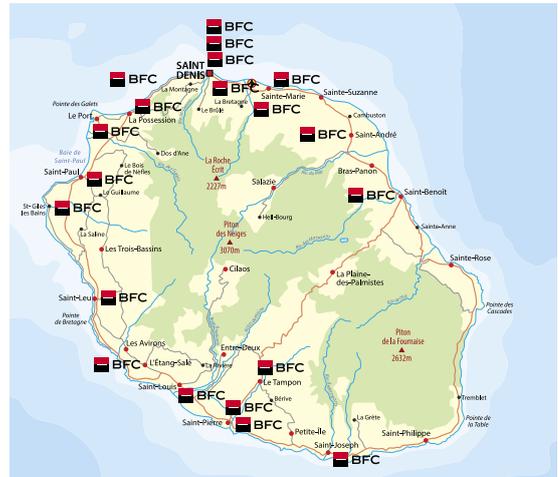
## LA BFC À LA REUNION

**329** collaborateurs

Plus de **58 000 clients**

dont plus de 47 000 clients Particuliers,  
plus de 11 000 clients Entreprises et Professionnels

Plus de **1 408 MEUR** d'encours de crédit



## LA BFC À MAYOTTE

**67** collaborateurs

Près de **34 000 clients**

dont plus de 30 000 clients Particuliers,  
plus de 3 000 clients Entreprises et Professionnels

Plus de **329 MEUR** d'encours de crédit



## LA BFC À PARIS

**3** collaborateurs

Près de **700 clients**

dont près de 600 clients Particuliers,  
près de 100 clients Entreprises et Professionnels

16, place de la Madeleine  
75008



# 2

## RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA BFC

<b>2.1</b>	<b>ACTIVITÉS, RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ ET PERSPECTIVES</b>	<b>12</b>	<b>2.5</b>	<b>MENTIONS DES DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES</b>	<b>25</b>
2.1.1	Situation de la société et analyse de l'évolution des affaires	12	<b>2.6</b>	<b>PRÊTS INTERENTREPRISES</b>	<b>26</b>
2.1.2	Présentation des comptes sociaux et proposition d'affectation du résultat	18	<b>2.7</b>	<b>INFORMATIONS SOCIALES, SOCIÉTALES ET ENVIRONNEMENTALES</b>	<b>26</b>
2.1.3	Évolution prévisible et perspectives d'avenir	22	<b>2.8</b>	<b>DIVERS</b>	<b>26</b>
2.1.4	Informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients	23	2.8.1	Point sur la composition du Conseil d'Administration	26
<b>2.2</b>	<b>FILIALES ET PARTICIPATIONS</b>	<b>25</b>	2.8.2	Modifications statutaires	27
<b>2.3</b>	<b>SUCCURSALES</b>	<b>25</b>	2.8.3	Fixation de la rémunération allouée au Conseil d'Administration	27
<b>2.4</b>	<b>INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL SOCIAL ET À L'ACTIONNARIAT SALARIÉ</b>	<b>25</b>			
2.4.1	Répartition du capital social	25			
2.4.2	Ajustement des valeurs mobilières donnant accès au capital	25			

## 2.1 ACTIVITÉS, RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ ET PERSPECTIVES

### 2.1.1. SITUATION DE LA SOCIÉTÉ ET ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DES AFFAIRES

#### SITUATION DE LA SOCIÉTÉ

L'année 2020 est bien évidemment marquée par la crise sanitaire COVID dont il est encore difficile de prévoir les impacts à long terme. Néanmoins, il convient de constater que ce stress planétaire n'a répondu à aucun des cas conformes de stress tests connus.

En effet, les scénarii de stress prévoient généralement un phénomène de panique avec des retraits massifs des épargnants pour peur d'un ébranlement du système financier. A l'inverse, cette crise a démontré la confiance tant de la population que des acteurs économiques dans le système bancaire avec deux phénomènes :

- une thésaurisation (ou phénomène d'épargne forcée) pour la clientèle de particuliers qui a économisé soit par peur de l'avenir, soit du fait des conséquences des confinements locaux ou à destination.
- un tirage du prêt garanti par l'Etat (PGE) par nombre d'entreprises dont une part non négligeable à titre de précaution.

Ainsi, l'année 2020 a permis de démontrer la capacité unique d'adaptation de la BFC et son profond ancrage local. En témoignent :

- une part de marché sur les prêts garantis par l'Etat (PGE) très supérieure à sa part de marché traditionnelle, en nombre et en montant, témoignant de l'engagement de la banque auprès de La Réunion et de Mayotte.
- la part très significative des reports d'échéance tant pour les crédits aux particuliers qu'aux entreprises. Plus de 2.400 crédits pour près d'un quart du bilan de la banque ont fait l'objet d'un report d'échéance d'environ 3 mois, à la demande du client.

Outre ces éléments, la BFC et ses équipes ont témoigné d'une capacité d'adaptation : première banque de La Réunion à produire un PGE, réorganisation des équipes pour permettre la mise en œuvre des PGE et des reports dans des délais contraints, liberté offerte au client de reporter (ou pas) ses crédits.

Si cette crise a profondément modifié les usages, il n'en a pour autant pas affecté les axes stratégiques de « Transformons BFC 20/22 » :

- **la démarche qualité** : il s'agit d'améliorer la qualité produite et de la confronter à la qualité perçue par le client (pour en améliorer la satisfaction) grâce à une organisation vertueuse sur toute la chaîne de valeur.
- **le développement des compétences et la conduite du changement** : l'amélioration de la qualité requiert de viser l'excellence en termes de compétences des collaborateurs.
- **une « activité conforme »** : la conformité des opérations demeurent un enjeu crucial et stratégique.
- **la responsabilité sociale et environnementale (RSE)** : la BFC entend concilier performance et responsabilité, poursuivre et intensifier ses actions en matière de RSE.

Ainsi, l'année 2020 a permis d'adapter le dispositif de BFC au renforcement des nouveaux usages qui ont émergé pendant la crise :

- **Le renforcement et l'agilité de la communication sortante** auprès des clients notamment pendant la période de confinement s'est matérialisée par la diffusion régulière et rapide d'emailing, SMSsing d'information, la création d'une page internet dédiée mise à jour quotidiennement ou encore l'usage d'une mailthèque pour les PGE et pour les questions les plus fréquentes. Il s'agit de s'adapter aux besoins immédiats de la clientèle, de rassurer et d'assurer la continuité puis la reprise de l'activité dans les meilleures conditions
- Cinq **binômes d'agence** ont été créés afin d'adapter le maillage « physique » à la relation dématérialisée et en mode distanciel avec la clientèle. Le principe des binômes a été conçu et testé au moment du confinement Covid afin de maintenir un maximum de points de vente ouverts malgré l'effectif diminué par les circonstances (garde d'enfants, etc.). De manière pérenne, les binômes ont ainsi été mis en œuvre fin décembre 2020 :
  - Trois binômes d'agences ouvrent en alternance. Une équipe gère ainsi deux petites agences : une agence est ouverte une partie de la semaine, l'autre agence est ouvert les jours restants.

- Deux binômes d'agences fonctionnent sur un modèle « pivot » : une agence de taille importante détache une partie de ses collaborateurs pour ouvrir l'agence « binôme », plus petite, quelques jours dans la semaine, l'équipe est ainsi mutualisée sur 2 points de vente dont une partie des horaires d'ouverture est commune ;

Ce dispositif permet ainsi de maintenir un dispositif « physique » pour la clientèle le nécessitant tout en adaptant au mieux les effectifs.

- Mise en oeuvre de huit premières « bornes chèque » Saint-Denis, Saint-André, Kawéni, Canabady, Le Port, Saint-Gilles, Mamoudzou et Barachois entre août et décembre 2020. Ergonomiques et simples d'utilisation, ces automates permettent aux clients BFC de déposer leurs chèques en toute autonomie, en dehors des horaires d'ouverture de l'agence et de raccourcir le temps d'attente du crédit en compte en s'affranchissant des cut off de ramassage physique journalier.
- Après plusieurs mois d'absence au Barachois, quartier « phare » de Saint-Denis, BFC a ouvert l'un de ses nouveaux **libres-services bancaires**. Installé sur un emplacement stratégique depuis décembre 2020, il permet de servir au mieux la population et en particulier, la clientèle BFC.
- Un système de **signature électronique** « tactique » fut mis en place pour la durée du confinement COVID afin de permettre à notre clientèle de signer ses contrats (notamment les PGE) tout en respectant le confinement. Des solutions pérennes de signature électronique et de messagerie sécurisée seront mise en oeuvre courant 2021.
- Une solution de **coffre-fort** « intelligent » a été conçue à destination des grands remettants d'espèces de sorte que leur compte soit crédité - en temps réel de leur remise « espèce » - depuis leurs locaux, sans avoir à se déplacer pour remettre les fonds ou à attendre le passage du convoyeur. Le transporteur de fonds assure alors les montants versés dans ce coffre et se charge du ramassage.
- Dans le cadre de la communication, la BFC a poursuivi son programme de sensibilisation sur **Culture et Conduite et sur la sécurité de l'information**.
- Concernant la DSP2, la BFC a intégré la démarche d'open banking depuis février 2020 permettant la visibilité des comptes et la réalisation d'opérations depuis des agrégateurs et plate-formes tierces. **L'authentification forte** pour le web et le mobile banking a été progressivement déployée entre mars et juillet 2020 pour garantir la sécurité des utilisateurs de nos applications. Il conviendra d'approfondir la question du choix entre deux stratégies d'usage de l'open banking pour BFC « bank as a plateforme » ou « bank as a service ». Dans l'intervalle, la BFC a livré des évolutions mineures de sa banque en ligne :
  - en simplifiant et accélérant la remise des codes internet (SMS) ;
  - en enrichissant les données visibles pour les clients (autorisation de découvert, plafond de cartes bancaires, historique des déblocages de crédits..) en vue de désengorger le centre relation client des appels à faible valeur ajoutée
  - en lançant un projet pour adjoindre de nouvelles transactions (personnalisation de plafond, opposition carte bancaire...) avec une cible de mise en service au T1 2021.
  - La promotion du self care est le leitmotiv de la stratégie digitale BFC. Les « Digital Days » qui se sont poursuivis en 2020, dans nos agences pour acculer nos clients à l'usage de nos plateformes digitales et faire connaître nos offres, ont produit des résultats permettant par exemple que le nombre de virements papier réalisés mensuellement représentent moins de 3% des virements de la banque (contre plus de 6% en novembre 2019).

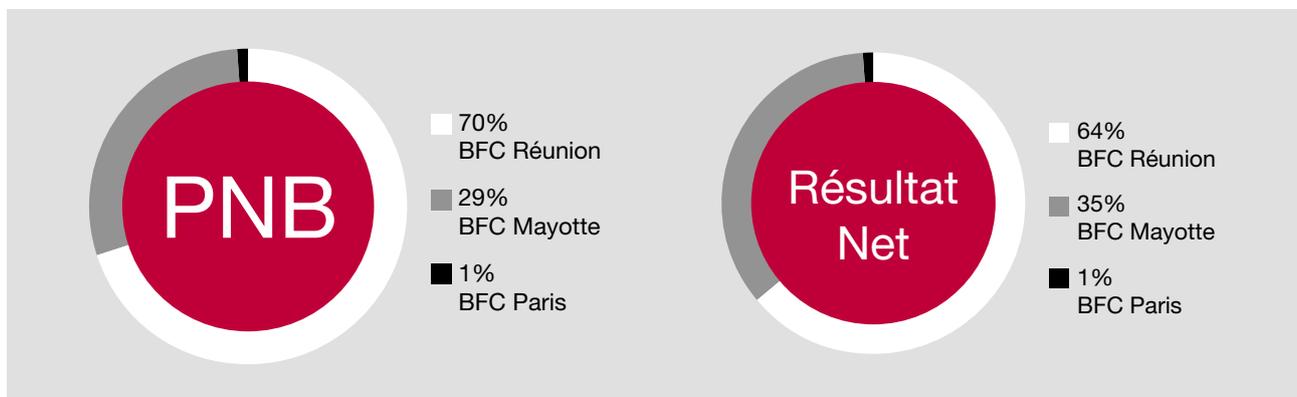
**LA TRANSFORMATION  
DE LA BFC  
EST DONC PLEINEMENT ENGAGÉE  
ET ENTRE DÉSORMAIS  
DANS UNE NOUVELLE PHASE  
OPÉRATIONNELLE  
« TRANSFORMONS BFC 20/22 ».**

## ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DES AFFAIRES

Dans la continuité des années 2018 et 2019, et malgré un frémissement à l'été 2020, l'environnement de taux est demeuré particulièrement bas en 2020. Pour autant, trois phénomènes nouveaux sont venus complexifier ce contexte :

- 1) la crise COVID a incité nombre d'acteurs à ne pas rembourser par anticipation mais à réaliser des reports d'échéance et à constituer une épargne de précaution ;
- 2) de nombreuses entreprises ont tiré profit du Prêt Garanti par l'Etat (PGE), souvent dans une approche de précaution ;
- 3) le Haut Conseil de Stabilité Financière (HCSF) a promulgué une série de recommandations visant à renforcer l'encadrement des prêts à l'habitat.

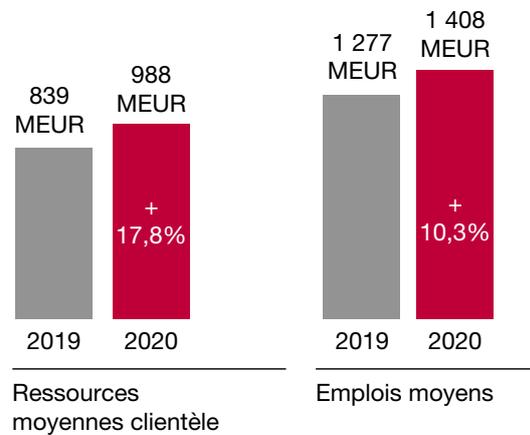
Les effets à long terme des deux derniers points restent difficiles à mesurer mais risquent de peser durablement sur la performance financière des banques.w



## LA RÉUNION

L'année 2020 est marquée par une hausse des emplois et des ressources, principalement sous l'effet du PGE et de l'épargne de précaution :

- Des emplois moyens clientèle augmentant de 132 MEUR, soit +10,3%, passant de 1 277 MEUR en 2019 à 1 408 MEUR en 2020. Cette hausse est principalement portée par la clientèle de professionnels et d'entreprises qui ont bénéficié de 204 MEUR de PGE dont la distribution a été assurée à partir du 1<sup>er</sup> avril 2020.
- Des ressources moyennes clientèle progressant de 150 MEUR, soit +17,8%, passant de 839 MEUR au 31/12/2019 à 988 MEUR au 31/12/2020. Cette augmentation est portée pour 27 MEUR par la clientèle de particuliers et pour le reste, principalement, par la clientèle ayant bénéficié du PGE.



L'exercice 2020 est marqué par :

- PNB de 52,9 MEUR, en recul de -8,4% (-4,8 MEUR), pour moitié sous l'effet de la MNI et pour l'autre moitié sous l'effet des commissions :
  - la MNI s'est principalement dégradée sous l'effet d'un fléchissement des crédits à la consommation (crise sanitaire), compensée par des prêts à l'habitat moins rémunérateurs, d'une part, et d'une production principalement orientée vers le PGE au premier semestre 2020 (taux à 0%), d'autre part ;
  - les commissions ont pâti de deux mois de confinement (effet sur l'activité monétaire) et d'un effet PGE sur les comptes à vue des entreprises.

Le poids de La Réunion dans le PNB BFC demeure autour de 70%.

- Une baisse des frais généraux de 8,8% notamment du fait d'une bonne maîtrise de la masse salariale et des frais généraux. Le contexte sanitaire n'a pas permis un certain nombre d'évènements mais aussi de déplacements sur toute la région.
- Un coût du risque de 5,7 MEUR, en hausse de 2,0 MEUR (+60%) principalement sous l'effet de la crise sanitaire dont les effets restent encore peu connus sur la santé des entreprises.
- Un résultat net de 9.2 MEUR, en recul de 18% (-2,0 MEUR).

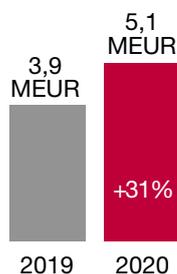
## MAYOTTE

Le réseau mahorais de la BFC a lui aussi enregistré progression de ses ressources moyennes mais a été moins significativement marqué par le PGE :

- emplois moyens : +1,9% (+6,3 MEUR), portés principalement par la production de PGE avec peu de dossiers significatifs sur le segment Professionnels et Entreprises sur la même période.
- ressources moyennes : +10,4% (+27,9 MEUR) dont près de la moitié sur la clientèle de particuliers (épargne de précaution face à la crise).

L'exercice 2020 est marqué par :

- Un PNB de 22,2 MEUR, en baisse de 1,5 MEUR (-6,2%), représentant environ 29% du PNB global. Mayotte a donc un peu mieux résisté à la crise que La Réunion avec une production de PPO permettant de maintenir le niveau de début d'année. Cette résilience est sans doute liée à une activité économie moins freinée, du fait d'un confinement moins fort dans les faits.
- Le coût net du risque est en amélioration nette de 2,0 MEUR après une année 2019 marquée par le provisionnement d'un dossier spécifique.
- Un résultat net de 5,1 MEUR, en progression de 31%.



Résultat net

## PARIS

L'agence de Paris assure la représentation de la BFC et de la MCB dans la capitale.

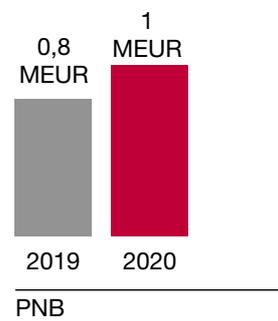
Elle constitue un point d'appui parisien pour la clientèle ultramarine de la BFC ayant une présence régulière à Paris.

L'année 2020 est marquée par :

- Un PNB comptable de près de 1,0 MEUR, principalement tiré par la clientèle patrimoniale.
- Un résultat net de 0,1 MEUR, en progression de 0,2 MEUR.

Les emplois moyens clientèle (2,3 MEUR) sont en augmentation de +1,4 MEUR.

Les dépôts moyens de la clientèle (45,7 MEUR) sont en hausse de 8,9 MEUR (+24%), grâce à la clientèle de particuliers (+10,3 MEUR).



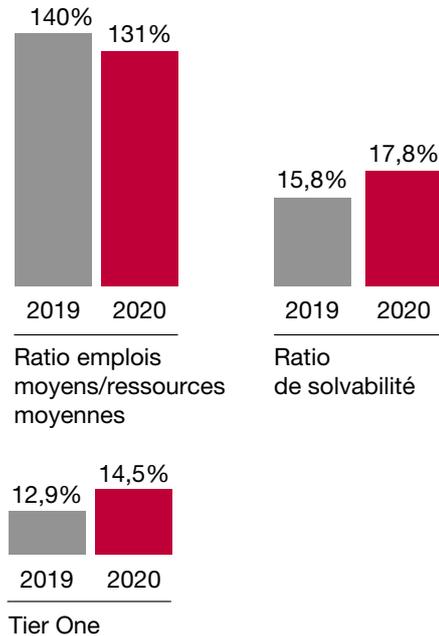
## RISQUES DE LIQUIDITÉ ET DE TAUX

Les risques de liquidité et de taux font l'objet d'un suivi trimestriel par le Comité A.L.M. qui pilote la stratégie de la BFC, en coordination avec le Groupe, pour respecter les seuils et limites fixés par le Comité Financier du Groupe Société Générale.

Au 31/12/20, l'encours global de swaps de couverture du risque de taux s'élève à 334 MEUR.

Au 31 décembre 2020 :

- Le ratio Emplois moyens / Ressources moyennes s'élève à 131% (vs. 140% en 2019);
- le Liquidity Coverage Ratio (LCR) est à 148% et affiche un excédent de buffer de 42 MEUR ;
- le ratio de solvabilité, s'élève à 17,8% au 31/12/2020 contre 15,8% au 31/12/2019 et le Tier One à 14,5% au 31/12/2020 contre 12,9% au 31/12/2019.



## 2.1.2. PRÉSENTATION DES COMPTES SOCIAUX

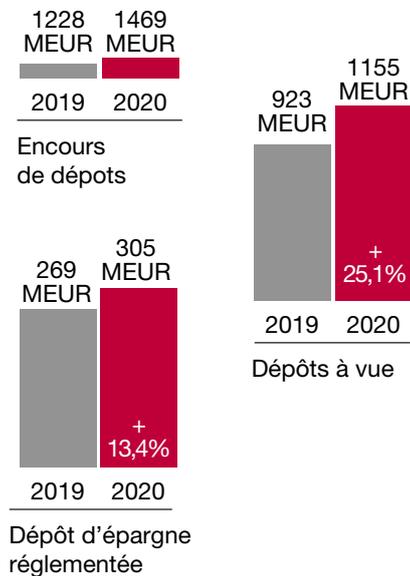
Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Toutes précisions et justifications figurent dans l'annexe.

### LES DÉPÔTS

Au 31 décembre 2020, les encours de dépôts de la clientèle sont en hausse de 241 MEUR (+19,6%) atteignant 1 469 MEUR (vs 1 228 MEUR au 31 décembre 2019) :

- Le montant des dépôts à vue a augmenté de 25,1% (1 155 MEUR au 31 décembre 2020 contre 923 MEUR au 31 décembre 2019), et leur proportion dans l'ensemble des ressources clientèle continue à augmenter (75,8% contre 75,2% au 31/12/2019).
- Les dépôts d'épargne réglementée s'élèvent à 305 MEUR, en hausse par rapport au 31 décembre 2019 (+36 MEUR, soit +13,4%).
- L'encours des dépôts à terme s'élève à 57 MEUR au 31/12/2020.



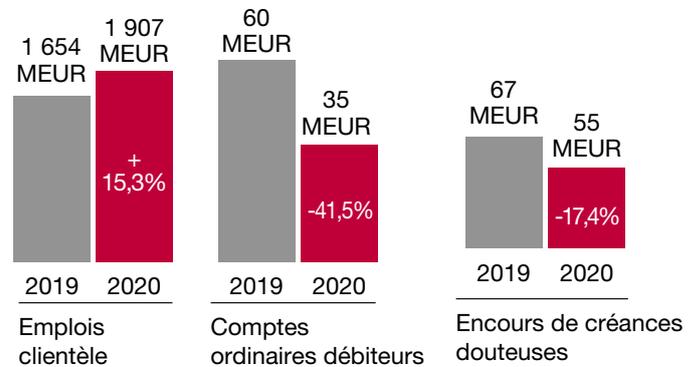
## LES EMPLOIS

Les emplois clientèle (créances douteuses nettes incluses) s'élèvent à 1 907 MEUR, en hausse de +253 MEUR, soit +15,3%, par rapport au 31/12/19 :

- Les comptes ordinaires débiteurs s'élèvent à 35 MEUR au 31 décembre 2020 et sont en baisse de 25 MEUR, soit -41,5%.
- Les crédits à la clientèle progressent de 301 MEUR, soit +20,1%, à 1 804 MEUR au 31 décembre 2020 contre 1 502 MEUR au 31 décembre 2019.

L'encours des créances douteuses, nettes de dépréciations, a baissé à 55 MEUR (-12 MEUR, soit -17,4%).

Le taux de couverture des créances douteuses par les dépréciations a progressé, s'établissant à 51% contre 50% au 31 décembre 2019.



## LE PRODUIT NET BANCAIRE

A 76,1 MEUR, le PNB a diminué de 6,1 MEUR (-7.5%) :

- La marge nette globale d'intérêts (MNI) s'établit à 38,0 MEUR, affichant une baisse de 2,5 MEUR (-6,2%), principalement sous l'effet de la baisse continue des taux. En effet, pour une base d'emplois moyens stable de 1,6 GEUR hors PGE, le taux moyen a perdu 45 bp pour atteindre 2,66%. Malgré une belle production de PPO à Mayotte, l'encours de PPO est en retrait et ne permet pas de compenser cette érosion des taux lié à l'environnement de taux bas et de concurrence forte.

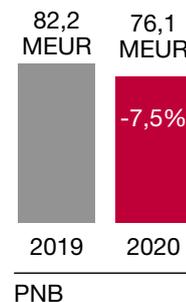
La part de la marge nette globale d'intérêts dans le PNB augmente de +1 point du fait de commissions en net repli (effet COVID principalement).

La production de PGE à taux 0% n'a pas générée de MNI en 2020 mais a permis à la BFC de jouer son rôle d'acteur économique de premier plan à La Réunion et à Mayotte en étant la première banque à décaisser un PGE et en dépassant très largement sa part de marché pour soutenir l'économie régionale.

Il convient de noter néanmoins la forte épargne de précaution de la clientèle de particuliers qui a permis de rééquilibrer le ratio emplois/ressources sur ce segment et d'améliorer la rentabilité du segment.

- Les commissions nettes (34,5 MEUR) sont en baisse de 9,2% sous l'effet de deux phénomènes :
  - confinement pendant 2 mois de l'île de La Réunion, provoquant la chute brutale des commissions, notamment liées aux paiements ou retraits. Le confinement à Mayotte étant moins aisé, les impacts sont moins significatifs ;
  - perte des commissions d'intervention sur un volume situation devenue créditrice pour la quasi totalité de la clientèle, tout segment confondu, tant du fait de la distribution des PGE que de l'épargne de précaution ;

La part des commissions nettes dans le PNB perd 1 point à 45%.

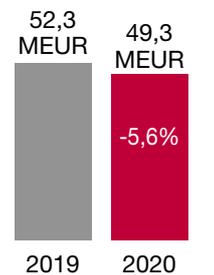


- Le résultat net des opérations financières (0,6 MEUR) progresse de 0,2 MEUR sous l'effet du résultat de change sur les opérations de la clientèle.
- Enfin, le résultat net des autres produits et charges d'exploitation bancaire est en baisse à 2,9 MEUR (-0,3 Meur, -8%).

### LES FRAIS DE FONCTIONNEMENT (FRAIS GÉNÉRAUX ET DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS)

Les frais de fonctionnement (49,3 MEUR) baissent de 2,9 MEUR par rapport à 2019 (-5,6%) :

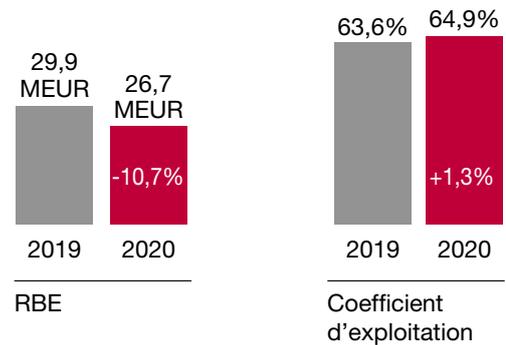
- Des frais de personnel en baisse du fait de :
  - 1) une forte maîtrise des frais de personnel en période de crise sanitaire et prise en charge partielle par la Sécurité Sociale (IJSS) ;
  - 2) un effet de base avec 2019 sur la réévaluation actuarielle d'engagement " retraite " ;
  - 3) une baisse mécanique de l'intéressement et la participation en lien avec les résultats.
- Des charges d'exploitation sous forte contrainte dans un contexte de crise : déplacements contraints et événements "clients" reportés.
- Des dotations aux amortissements en hausse en lien avec la croissance des investissements ces dernières années.



Frais  
de fonctionnement

### LE RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION

Malgré l'effort significatif réalisé sur les frais généraux pour compenser la baisse du PNB, le RBE (26,7 MEUR) affiche une baisse de -3,2 MEUR (-10,7%) et le coefficient d'exploitation qui s'élève à 64,9% (+1,3 points).



### LE COÛT NET DU RISQUE (C.N.R.)

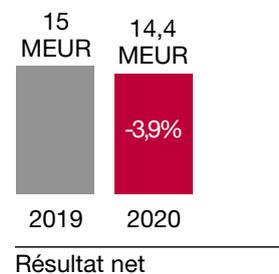
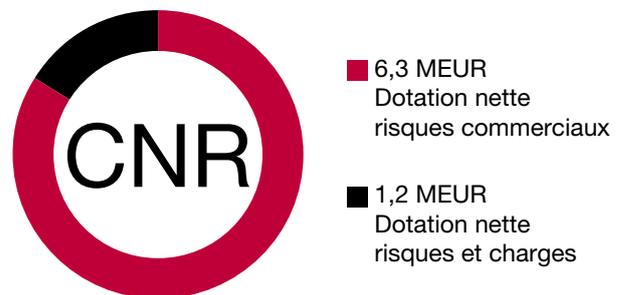
Le coût net du risque augmente de +0,1 MEUR par rapport à 2019 pour atteindre une charge nette de 7,6 MEUR traduisant à ce stade l'absence d'impact majeur sur le CNR.

### GAINS/PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

Gains nets de 0 MEUR contre 0,2 MEUR en 2019.

### LE RÉSULTAT NET

Le résultat net s'établit à 14,4 MEUR, soit en retrait de 3,9% (-0,6 MEUR).



### 2.1.3. ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Comme évoqué au paragraphe « 1.1 Situation de la société », BFC a démontré sa capacité à mobiliser une énergie considérable avec succès pour s'adapter face à la crise. La mise en ordre de marche BFC pour intégrer le PGE et le distribuer massivement dans des délais extrêmement contraints et dans un contexte réglementaire mouvant est un exemple permettant d'étayer le propos : la mobilisation d'équipes pluridisciplinaires, la réactivité et la productivité constatée démontrent d'une faculté concrète de délivrer et de produire.

Forte de cette expérience et de l'évolution constatée dans les pratiques de nos clients, la BFC confirme son cap et poursuivra la transformation engagée dans le cadre du programme « #Transformons BFC20/22 » lancé en février 2020. Ainsi, la satisfaction « client » restera au cœur des préoccupations et devra être soutenue par des investissements choisis.

Particulièrement sur les thématiques du crédit, de la conformité et de la formation, BFC a pour ambition de viser l'excellence au service de nos parts de marché. En trame de fond, les investissements porteront sur le déploiement du nouveau modèle relationnel et de ses prérequis techniques pour une banque phytitale alliant le meilleure de l'humain et du digital, ainsi que sur le développement de nos commissions, dans un contexte de sécurité informatique renforcée. La réussite de la transformation s'arrime autour de la confiance et de la coopération entre les équipes locales, des réformes structurelles et investissements d'avenir, une politique RH ciblée pour accroître certains pans de compétence expert, et une politique budgétaire soutenable.

En effet, les perspectives d'avenir restent difficilement envisageables pour le secteur bancaire dont la rentabilité se trouve durablement affectée par différents facteurs :

- les dispositifs successifs liés à la protection de la clientèle dite fragile ;
- les effets collatéraux des masses de trésorerie déversées par les plans gouvernementaux COVID ;
- un environnement de taux qui reste durablement bas ;
- une compétition accrue sur la tarification malgré des coûts croissants en lien avec une réglementation toujours densifiée.

Dans ce contexte difficile, la BFC compte bien tirer le meilleur le meilleur parti de ses particularités : le fait d'être une banque à taille humaine à fort ancrage régional, donc réactive, d'une part, et l'appartenance à deux grands groupes qui lui assure le maintien des meilleurs standards en matière de conformité, d'offre produit et de résilience, d'autre part. Ceci, dans l'objectif d'incarner sa raison d'être « Développer durablement sa relation client et la qualité de ses services, tenir ses promesses en favorisant les circuits courts et innovants pour satisfaire ses clients et jouer pleinement son rôle de banquier, ici dans nos territoires ».

## 2.1.4. INFORMATIONS RELATIVES AUX DÉLAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS

Conformément à l'article D. 441-4-I du Code de commerce, les tableaux ci-dessous présentent les informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et clients :

### FACTURES REÇUES ET ÉMISES NON RÉGLÉES À LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE DONT LE TERME EST ÉCHU (TABLEAU PRÉVU AU I DE L'ARTICLE D. 441-4)

Article D. 441 I 1°: Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu							Article D. 441 I 1°: Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
(A) Tranches de retard de paiement													
Sites	GROUPE BFC					Total Général	Sites	GROUPE BFC					Total Général
	Non échu	Paiement 1 à 30 jours	Paiement 31 à 60 jours	Paiement 61 à 90 jours	Paiement à 91 jours et plus			Non échu	Paiement 1 à 30 jours	Paiement 31 à 60 jours	Paiement 61 à 90 jours	Paiement à 91 jours et plus	
Nombre de factures concernées	66	17	4	3	39	129	Nombre de factures concernées	7	8	3	1	7	26
Montant total des factures concernées HT (KEUR)	606	83	9	7	71	776	Montant total des factures concernées HT (KEUR)	11	48	7	5	67	138
Pourcentage du montant	78 %	11 %	1 %	1 %	9 %	100 %	Pourcentage du montant	8 %	35 %	5 %	4 %	49 %	100 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées													
Nombre	11					Nombre	0						
Montant total HT (KEUR)	15					Montant total HT (KEUR)	0						
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L 443-1 du Code de commerce)													
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux : 30 jours à la date d'émission de la facture					Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux : 30 jours à la date d'émission de la facture						

**FACTURES REÇUES ET ÉMISES AYANT CONNU UN RETARD DE PAIEMENT AU COURS DE L'EXERCICE  
(TABLEAU PRÉVU AU II DE L'ARTICLE D. 441-4)**

Article D. 441 II : Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice							Article D. 441 II : Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						
(A) Tranches de retard de paiement													
Sites	GROUPE BFC					Total Général	Sites	GROUPE BFC					Total Général
	Non échus	Paiement 1 à 30 jours	Paiement 31 à 60 jours	Paiement 61 à 90 jours	Paiement à 91 jours et plus			Non échus	Paiement 1 à 30 jours	Paiement 31 à 60 jours	Paiement 61 à 90 jours	Paiement à 91 jours et plus	
Nombre de factures concernées	4 174	1 682	773	304	684	7 617	Nombre de factures concernées	97	50	24	21	11	203
Montant total des factures concernées HT (KEUR)	12 527	6 503	2 724	1 178	1 479	24 411	Montant total des factures concernées HT (KEUR)	1 401	553	94	195	167	2 410
Pourcentage du montant	51 %	27 %	11 %	5 %	6 %	100 %	Pourcentage du montant	58 %	23 %	4 %	8 %	7 %	100 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées													
Nombre	N/A					Nombre	N/A						
Montant total HT (KEUR)	N/A					Montant total HT (KEUR)	N/A						
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)													
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux : 30 jours à la date d'émission de la facture					Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux : 30 jours à la date d'émission de la facture						

La BFC considère que le périmètre des informations communiquées relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441- 4 du code de commerce n'intègre pas les opérations de banque et les opérations connexes.

## 2.2 FILIALES ET PARTICIPATIONS

Principales participations détenues par la BFC :

- 99,99% de la SNC Société 72

La liste exhaustive des participations de la BFC figure dans la note 4 relative aux états financiers.

## 2.3 SUCCURSALES

La BFC ne dispose pas de succursale.

## 2.4 INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL SOCIAL

### 2.4.1 RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

Répartition du capital social	nombre actions	%
Groupe Société Générale	166 653	49,9955 %
Groupe Mauritius Commercial Bank	166 653	49,9955 %
Personnes physiques	30	0,0090 %
TOTAL	333 336	100,0000 %

Aucune modification sur la répartition du capital social n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

Opérations effectuées par la BFC sur ses propres actions :

- Nous vous informons, en application de l'article L 225-211, alinéa 2 du Code de commerce, que la Société n'a réalisé aucune des opérations visées aux articles L 225-208 et L 225-209 du même Code.

Régularisations des participations croisées :

- Nous vous indiquons, en application des dispositions de l'article R 233-19 du Code de commerce, que la Société n'a réalisé aucune régularisation relevant des dispositions de l'article L 233-29 du même Code.

### 2.4.2. AJUSTEMENT DES VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL

Nous vous informons, en application des dispositions de l'article L 228-99 du Code de commerce, que la Société n'a pas émis de valeurs mobilières donnant accès au capital et qu'elle ne réalise pas d'opérations susceptibles de porter atteinte aux titulaires de ces titres.

## 2.5 MENTION DES DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code qui s'élèvent à un montant global de 13 179,96 euros, correspondant à l'amortissement non déductible de véhicules de tourisme ainsi que le montant de l'impôt y afférent de 3 690,39 euros.

## 2.6 PRÊTS INTERENTREPRISES

La Société, en sa qualité d'Etablissement de Crédit, n'est pas concernée par les articles L 511-5 et L 511-6 du Code Monétaire et Financier.

## 2.7 INFORMATIONS SOCIALES, SOCIÉTALES ET ENVIRONNEMENTALES

Les informations sociales, sociétales et environnementales sont développées au chapitre 5, page 49.

## 2.8 DIVERS

### 2.8.1. POINT SUR LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### FIN DU MANDAT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET NOMINATION DU NOUVEAU PRÉSIDENT

Nous vous informons que le mandat de Président du Conseil d'Administration de M. Pierre Guy NOEL est arrivé à échéance. Aussi, nous vous informons de la nomination en tant que Président du Conseil d'Administration de :

- Monsieur Walid CHAOUCH  
De nationalité Tunisienne  
Monsieur Walid CHAOUCH exercera ses fonctions pour la durée de son mandat d'administrateur, soit pour une durée d'un an, qui arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire.

#### RENOUVELLEMENT D'UN MANDAT D'ADMINISTRATEUR

Nous vous informons que les mandats de Madame Mathilde LEPELLETIER et de Monsieur Pierre Guy NOEL arrivent à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Nous vous proposons de renouveler leur mandat d'administrateur pour une durée de trois (3) ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer, en 2024, sur les comptes de l'exercice devant être clos le 31 décembre 2023.

#### DÉMISSION D'UN ADMINISTRATEUR ET COOPTATION D'UN ADMINISTRATEUR

Monsieur Yann de NANTEUIL a démissionné de son mandat d'Administrateur. Un nouvel administrateur est nommé par cooptation en remplacement.

- Madame Mathilde LEPELLETIER  
de nationalité française

Madame Mathilde LEPELLETIER exercera sa fonction pour la durée du mandat de Monsieur de Nanteuil qui reste à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer, en 2021, sur les comptes de l'exercice devant être clos le 31 décembre 2020.

#### RENOUVELLEMENT DU MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES ET SUPPLÉANTS

Les mandats des Commissaires aux Comptes, titulaire, le Cabinet DELOITTE et son suppléant le Cabinet BEAS, et co-titulaire, le Cabinet ACE et son suppléant le Cabinet C2A, arrivant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019, leurs mandats sont renouvelés pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera, en 2026, sur les comptes de l'exercice 2025.

## 2.8.2. MODIFICATIONS STATUTAIRES

### CHANGEMENT DU SIGLE

#### « BFC » EN « BFC »

La banque utilise historiquement le sigle « BFC » dans son logo.

Il a été décidé de changer le sigle de la Société « BFC » par l'adoption du sigle « BFC » et, corrélativement, de modifier l'Article 2 des statuts, relatif à la dénomination sociale de la Société.

### AUTORISATION DE LA TENUE DES RÉUNIONS DES ASSEMBLÉES PAR VISIOCONFÉRENCE

Il a été décidé d'autoriser la tenue des réunions des Assemblées Générales de la Société par visioconférence et, corrélativement, de modifier l'Article 20 des statuts, relatif à la convocation, l'accès et aux délibérations des Assemblées.

### AUTORISATION DE LA TENUE DES RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR VOIE DE CONSULTATION ÉCRITE

Il a été décidé d'autoriser la tenue des réunions du Conseil d'Administration par voie de consultation écrite et, corrélativement, de modifier l'Article 13 des statuts, relatif aux délibérations du Conseil d'Administration.

## 2.8.3. FIXATION DE LA RÉMUNÉRATION ALLOUÉE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous vous proposons de ne pas attribuer de rémunération aux Administrateurs.

## CHIFFRES CLÉS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES (EN EUROS)

	2016	2017	2018	2019	2020
<b>I. FONDS PROPRES APRÈS AFFECTATION DES RÉSULTATS</b>					
Capital	16 666 800	16 666 800	16 666 800	16 666 800	16 666 800
Réserves diverses	122 558 450	131 477 011	135 096 146	141 216 736	140 538 727
Emprunts subordonnés	35 634 000	35 634 000	35 634 000	35 638 626	35 638 468
Résultat	22 318 668	19 702 597	15 287 330	15 000 393	14 417 383
Total fonds propres	197 177 918	183 777 811	187 396 946	193 522 162	192 843 995
<b>II. RÉSULTATS GLOBAUX DES OPÉRATIONS EFFECTUÉES</b>					
Chiffre d'affaires HT	106 201 753	102 352 574	104 175 188	100 674 970	92 330 622
Bénéfice avant impôts, amortissements, provisions et coût du risque	39 405 751	36 800 348	34 871 232	33 468 448	31 001 998
Impôt sur les bénéfices	11 688 060	6 522 087	9 307 081	7 668 411	4 710 086
Bénéfice après impôts, amortissements, provisions et coût du risque	22 318 668	19 702 597	15 287 330	15 000 393	14 417 383
Montant des bénéfices distribués	13 400 107	16 083 462	9 166 740	0	
<b>III. RÉSULTATS DES OPÉRATIONS RÉDUITS A UNE SEULE ACTION</b>					
Bénéfice après impôts mais avant amortissements, provisions et coût du risque	83,15	90,83	76,69	77,40	78,88
Bénéfice après impôts, amortissements, provisions et coût du risque	66,96	59,11	45,86	45,00	43,25
Dividende versé à chaque action/C.I	40,20	48,25	27,50	0	0
Action ordinaire	0	0	0	0	0
<b>IV. PERSONNEL</b>					
Nombre de salariés	381	388	399	400	406
Montant de la masse salariale	16 668 698	17 296 751	18 566 521	18 701 095	17 607 755
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	7 191 458	7 462 552	7 833 652	8 061 110	7 631 886

### ACTIONS ORDINAIRES

2016 : 333 336

2017 : 333 336

2018 : 333 336

2019 : 333 336

2020 : 333 336

# 3

---

## GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

---

<b>3.1</b>	<b>MODALITÉS D'EXERCICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE</b>	<b>30</b>
<b>3.2</b>	<b>CONVENTION(S) CONCLUE(S) PAR UN MANDATAIRE SOCIAL OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF DE LA SOCIÉTÉ MÈRE AVEC SA FILIALE</b>	<b>30</b>
<b>3.3</b>	<b>INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX</b>	<b>30</b>

## 3.1 MODALITÉS D'EXERCICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

---

Conformément aux dispositions de l'article L 225-37-4 4° du Code de commerce, nous vous informons qu'aucun changement n'est intervenu en ce qui concerne les modalités

d'exercice de la Direction Générale de BFC qui est organisée selon le mode de dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et celles de Directeur Général.

## 3.2 CONVENTION(S) CONCLUE(S) PAR UN MANDATAIRE SOCIAL OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF DE LA SOCIÉTÉ MÈRE AVEC SA FILIALE

---

En application de l'article L 225-37-4 2° du Code de commerce, le rapport sur le gouvernement d'entreprise doit mentionner les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre :

- d'une part, le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% de notre société mère;
- d'autre part, une autre société (filiale) dont notre société possède directement ou indirectement, plus de la moitié du capital;

Sont néanmoins exclues les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Ainsi, sont visées les conventions conclues par un dirigeant ou un actionnaire significatif de la société mère avec une filiale. Il ne s'agit donc pas de conventions réglementées soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration, puisque la société mère n'est pas partie à la convention.

Nous vous informons qu'aucune convention entrant dans le champ d'application des dispositions susvisées n'a été conclue au cours de l'exercice 2020.

## 3.3 INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

---

Conformément aux dispositions de l'article L 225-37-4 1° du Code de commerce, vous trouverez ci-dessous la liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social de la Société durant l'exercice écoulé.



### **Pierre-Guy NOËL** Président du Conseil d'Administration

#### **Parcours professionnel**

Rejoint la Mauritius Commercial Bank Ltd en 1994 en tant que Senior Manager. En devient le Directeur Général en 1996. Entre

2005 et 2014 est nommé Chief Executive Group. Depuis 2014 est le Directeur Général de MCB Group Ltd.

#### **Première nomination :**

1999

#### **Echéance du mandat :**

2021

#### **Mandats en cours**

##### **Sociétés Étrangères**

- Administrateur et CEO  
MCB Group Limited
- Administrateur  
MCB Factors Ltd
- Administrateur et Président du Conseil  
MCB Seychelles
- Administrateur  
MCB Properties Ltd
- Administrateur et Président du Conseil  
MCB Microfinance Ltd
- Administrateur et Président du Conseil  
MCB Capital Markets Ltd
- Administrateur  
MCB Forward Foundation
- Administrateur  
MCB Madagascar
- Administrateur et Président du Conseil  
MCB Maldives
- Administrateur et Président du Conseil  
MCB Consulting Services Ltd
- Administrateur  
MCB Equity Fund Ltd
- Administrateur  
MCB Real Assets Ltd

- Administrateur et Président du Conseil  
MCB Group Corporate Services Ltd.
- Administrateur  
MCB Institute of Finance Ltd
- Administrateur  
Blue Penny Museum
- Administrateur  
Compagnie des Villages Vacances  
de l'Isle de France Limitée
- Administrateur  
Credit Guarantee Insurance Co. Ltd
- Administrateur  
EF Property Ltd.
- Administrateur  
International Card Processing Services
- Administrateur et Président du Conseil  
Mascareignes Properties Ltd
- Administrateur  
Port Launay Resort Ltd
- Administrateur  
Refuge du Pêcheur

##### **Sociétés Françaises**

- Administrateur et Président  
du Conseil d'Administration  
Banque Française Commerciale  
Océan Indien – La Réunion



### Walid CHAOUCH

Administrateur

#### Parcours professionnel

Début sa carrière chez Société Générale en 1998 en tant qu'Inspecteur avant de lancer en 2005, en tant que Directeur général adjoint, l'activité de crédit à la consommation en Ukraine, puis en tant que Directeur général cette activité en Egypte.

Chargé par la suite de gérer en 2010 le run-off de l'activité crédits à la consommation en Algérie avant de se voir confier le poste de Directeur régional Afrique et Moyen Orient au sein de la ligne métier.

En 2011, il prend le poste de Directeur général adjoint chez Banque Zitouna en Tunisie avant d'occuper le poste de Directeur général des activités de capital investissement et de conseil d'un groupe privé tunisien.

En 2017, rejoint de nouveau Société Générale comme superviseur régional sur la région Outre-Mer et Afrique australe.

Diplômé de l'Ecole Centrale de Paris.

**Première nomination :**  
2019  
**Echéance du mandat :**  
2022

#### Mandats en cours

##### Sociétés Étrangères

- Administrateur  
Société Générale Calédonnienne  
de Banque
- Administrateur  
Banque de Polynésie
- Membre du Conseil de Surveillance  
Sogelease BDP "SAS"

##### Sociétés Françaises

- Représentant Société Générale  
Calédonnienne de Banque  
Société de gestion des fonds de garantie  
des territoires d'outre-mer
- Administrateur  
Banque Française Commerciale  
Océan Indien – La Réunion




---

**Mathilde LEPelletier**  
Administrateur

---

**Parcours professionnel**

Rejoint le Crédit du Nord en 1995 comme Assistante du Responsable des Ressources Humaines en charge de la Formation Professionnelle. Est Conseiller Clientèle Entreprises en 1997 avant de devenir directrice d'agence en 2001 puis Responsable Régionale de la Conduite du Changement en 2005. Devient Directrice du Groupe du Havre en 2006 puis Directrice du Marché du Patrimoine et de la Banque Privée en 2012 et Directrice du Programme de Transformation du groupe Crédit du Nord - Direction Générale en 2016.

Est Directrice des Marchés du Patrimoine, des Particuliers et des Canaux de Distribution en 2017 avant d'être nommée Directrice Régionale Déléguée - Région Nord-Ouest en 2018.

Titulaire d'une Maîtrise en Ingénierie des Opérations Bancaires et Financières Internationales et d'un DESS Droit et Economie des Opérations Financières.

**Première nomination :**  
2020

**Echéance du mandat :**  
2021

---

**Mandats en cours**

**Sociétés Françaises**

- Administrateur  
GENEBANQUE - Groupe Société Générale
- Administrateur  
Banque Française Commerciale  
Océan Indien – La Réunion



**Première nomination :**  
2020  
**Echéance du mandat :**  
2023

---

**Isabelle DELCEIL GERAUD**  
Administrateur

---

**Parcours professionnel**

Rejoint Société Générale en 1995 en tant que Responsable Marketing. Est Directeur adjoint d'agence en 1998 avant de devenir Responsable de projets bancaires en 2001 puis Responsable efficacité commerciale – marche des entreprises en 2004. Poursuit comme Directeur développement commerce international en 2007 puis Directeur projets

d'organisation en 2011. Est Directeur du centre de relation client multimédia en 2014 avant de devenir Directrice régionale en 2016 puis Déléguée générale Grand Est & Franche Comte en 2017.

Titulaire d'un MAGISTERE Economie / Gestion - Modélisation Appliquée et Econométrie et d'un DESS Banques et Finances.

---

**Mandats en cours**

**Sociétés Françaises**

- Administrateur  
Banque Française Commerciale  
Océan Indien - La Réunion



### Jean-Michel NG TSEUNG

Administrateur

#### Parcours professionnel

Intègre la Mauritius Commercial Bank Ltd en 2004 à la fonction de Directeur et Responsable du département Entreprises.

Depuis juillet 2015, il est Directeur Général de MCB Investment Holding Limited.

#### Première nomination :

2017

#### Echéance du mandat :

2023

#### Mandats en cours

##### Sociétés Étrangères

- Administrateur  
The Mauritius Commercial Bank Ltd
- Administrateur  
MCB Group Ltd
- Administrateur & Directeur Général  
MCB Investment Holding Ltd
- Administrateur  
MCB Maldives
- Administrateur  
MCB Madagascar
- Administrateur  
MCB Seychelles
- Administrateur  
MCB International Services Ltd
- Administrateur  
MCB Leasing Limited
- Administrateur  
Mascareignes Properties Ltd

##### Sociétés Françaises

- Administrateur  
Banque Française Commerciale  
Océan Indien – La Réunion



---

**Adila FAKIM**  
|Administrateur

---

**Parcours professionnel**

Rejoint the Mauritius Commercial Bank Ltd en 2006 comme « Operations Coordinator » avant de devenir « Manager, Subsidiaries Operations » en 2007. Reprend ce poste à la MCB Investment Holdings Limited en 2015.

Titulaire d'un Diplôme d'études Universitaires Générales Option Mathématiques Appliquées et Sciences Sociales, d'une Maîtrise d'Informatique Appliquée à la Gestion des Entreprises (MIAGE) et d'un Brevet bancaire du CFPB.

---

**Première nomination :**

2020

**Echéance du mandat :**

2023

---

**Mandats en cours**

**Sociétés Françaises**

- Administrateur  
Banque Française Commerciale  
Océan Indien – La Réunion




---

**Ridha TEKAÏA**  
Directeur Général

---

**Parcours professionnel**

Rejoint la Société Générale en 1987 au poste de Responsable d'agence dans le réseau France. Débute sa carrière à l'international en 1998 au poste de Directeur Grandes Entreprises au

Cameroun. De 2002 à 2017 occupe différents postes à l'international. Depuis mai 2017 exerce la fonction de Directeur Général de la BFC.

**Première nomination :**

2017

**Echéance du mandat :**

08/2021

---

**Mandats en cours**

**Sociétés Étrangères**

- Administrateur  
Société Générale Madagasikara

**Sociétés Françaises**

- Directeur Général  
Banque Française Commerciale  
Océan Indien – La Réunion
- Trésorier  
Comité du Commerce extérieur  
La Réunion
- Gérant  
CFA Congolex
- Président  
FBF La Réunion



**Première nomination :**  
2020  
**Echéance du mandat :**  
2023

### **Benoît BOULDOIRES** Directeur Général Délégué

#### **Parcours professionnel**

Débute sa carrière en audit bancaire et Treasury and Capital Markets chez KPMG avant d'intégrer, en 2009, Société Générale Corporate and Investment Banking. En 2012, rejoint le pilotage financier et stratégique du Groupe Société Générale, puis devient directeur financier adjoint de Société Générale Factoring en 2015.

En 2019, nommé directeur financier de BFC, puis directeur général délégué. Diplômé ingénieur civil des Mines (Nancy) et d'un master of science en économie et finance internationales de l'université de Newcastle-upon-Tyne (Grande-Bretagne).

#### **Mandats en cours**

##### **Sociétés Françaises**

- Directeur Général Délégué  
Banque Française Commerciale  
Océan Indien - La Réunion



**Première nomination :**  
2020  
**Echéance du mandat :**  
2023

### **Laurent FERHADIAN** Directeur Général Délégué

#### **Parcours professionnel**

Rejoint le Groupe Société Générale en 1992. A exercé diverses fonctions au sein de son réseau de banque de détail en France, notamment en tant que Directeur de la Clientèle Entreprises à Nancy puis à Montpellier entre 2011 et 2019.

À la BFC depuis février 2020, occupe les fonctions de Directeur Commercial Entreprises et de Directeur Général Délégué. Est diplômé de l'Institut Technique de Banque.

#### **Mandats en cours**

##### **Sociétés Françaises**

- Directeur Général Délégué  
Banque Française Commerciale  
Océan Indien - La Réunion

## RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

L'article L 225-37-3 du Code de commerce prévoit que si la société est contrôlée par une société dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé, le rapport sur le gouvernement d'entreprise doit mentionner les rémunérations et avantages de toute nature que chacun des mandataires sociaux détenant au moins un mandat dans une société dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé a reçus durant l'exercice de la part de la Société, des sociétés contrôlées par elle et de la part de la société qui la contrôle.

Ces dispositions ne concernent pas en l'espèce les mandataires sociaux de la Société.



# 4

---

## RISQUES DE CONTREPARTIE

---

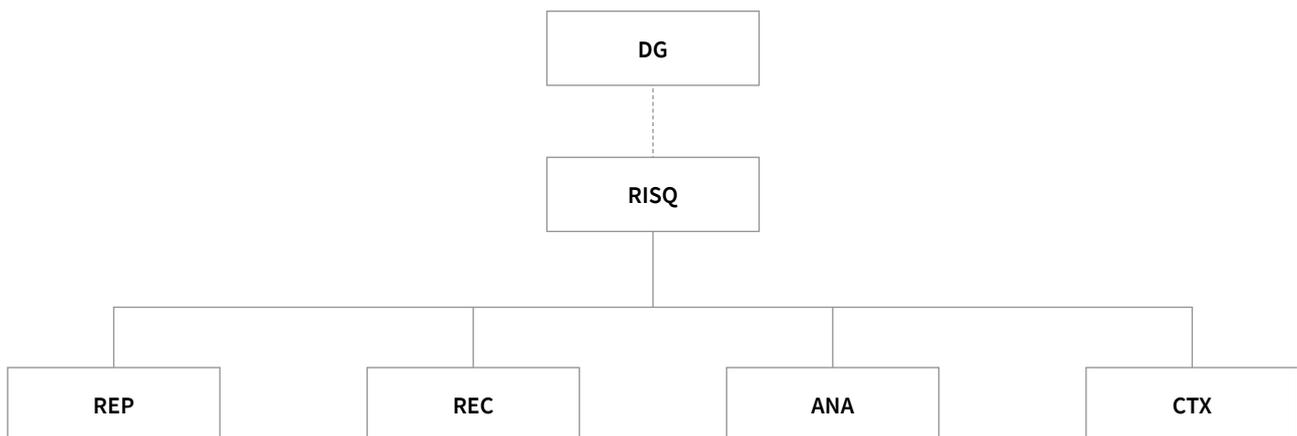
<b>4.1</b>	<b>ORGANISATION</b>	<b>42</b>
<b>4.2</b>	<b>POLITIQUE DE CRÉDIT</b>	<b>43</b>
<b>4.3</b>	<b>DÉPRÉCIATION</b>	<b>43</b>
<b>4.4</b>	<b>GARANTIES ET COLLATÉRAUX</b>	<b>44</b>
<b>4.5</b>	<b>DISPOSITIF DE NOTATION NON RETAIL</b>	<b>44</b>

## 4.1 ORGANISATION

La Direction des risques est en charge de :

- fixer des limites de crédit globales et individuelles par client, catégorie de client ou type de transaction ;
- autoriser les opérations soumises par les directions commerciales ;
- valider les notes de crédit ou les critères internes de notation des clients ;
- assurer le suivi et la surveillance des expositions de montant unitaire élevé et de divers portefeuilles de crédit spécifiques ;
- valider les politiques de provisionnement spécifiques et collectives ;
- effectuer l'analyse d'ensemble des portefeuilles et assurer les reportings associés y compris vis-à-vis des autorités de tutelle. Un rapport semestriel sur l'activité de la Direction des Risques est présenté au Comité Interne d'Etude des Risques de Crédit (CIERC).

### DIRECTION DES RISQUES (RISQ)



- Raison d'être :
  - Analyse et Contrôle des engagements
  - Recouvrements et Provisions
- Lexique :
  - DG : Direction Générale
  - RISQ : Responsable des Risques
  - REP : Reportings
  - REC : Recouvrement Amiable
  - ANA : Analyse et contrôle
  - CTX : Contentieux

## 4.2 POLITIQUE DE CRÉDIT

La politique de crédit de la BFC repose sur le principe que tout engagement comportant des risques de crédit s'appuie sur une connaissance approfondie du client et de son activité, la compréhension de la finalité et de la nature du montage de la transaction ainsi que des sources de recettes qui permettront le remboursement de la créance.

Lors de la décision d'accorder un crédit, la BFC doit aussi s'assurer que la structure de la transaction permettra de minimiser le risque de perte en cas de défaillance de la contrepartie. De plus, le processus d'octroi à un client intègre la vision d'engagement global du groupe auquel appartient ce client. La validation des risques s'inscrit dans la stratégie de gestion des risques du Groupe en accord avec son appétit pour le risque.

Le processus de validation des risques repose sur quatre principes clés :

- toutes les transactions entraînant un risque de crédit (risque débiteur, risque de règlement/livraison, risque émetteur et risque de remplacement) doivent être soumises à autorisation préalable ;
- l'analyse et la validation des dossiers incombent respectivement à la filière commerciale puis à la Direction des Risques qui examinent toutes les demandes d'autorisation relatives à ce client afin de garantir une approche cohérente dans la prise de risque ;
- la filière commerciale et la Direction des Risques sont indépendantes l'une de l'autre ;
- les décisions d'octroi de crédit doivent systématiquement s'appuyer sur les notes de risque attribuées en interne (notation de la contrepartie – obligor rating), proposées par la filière commerciale et validées par la Direction des Risques.

## 4.3 DÉPRÉCIATION

Dès lors qu'il y a constatation d'une preuve objective d'un événement de défaut, une dépréciation spécifique est calculée sur les contreparties concernées.

Le montant de la dépréciation est fonction de l'évaluation des possibilités de récupération des encours.

Les flux prévisionnels sont déterminés en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques, les garanties appelées ou susceptibles de l'être.

Une contrepartie est considérée en défaut dès lors qu'un seul des éléments ci-dessous est constaté :

- une dégradation significative de la situation financière de la contrepartie entraîne une forte probabilité qu'elle ne puisse pas honorer en totalité ses engagements et donc un risque de perte pour la Banque qu'il y ait ou non une restructuration des encours ; et/ou
- quel que soit le type de crédit (immobilier ou autre), un ou plusieurs impayés depuis au moins 90 jours ont été constatés (à l'exception des encours restructurés en période probatoire, qui sont considérés en défaut au premier impayé, conformément au standard technique publié en 2013 par l'ABE relatif aux restructurés) ; et/ou
- une procédure de recouvrement est entamée ; et/ou
- le crédit est restructuré depuis moins d'un an ; et/ou
- une procédure de type dépôt de bilan, règlement judiciaire, liquidation judiciaire est en cours.

La BFC applique le principe de contagion du défaut à l'ensemble des encours d'une contrepartie. Dans le cadre d'un groupe client, la contagion s'applique en général aussi à l'ensemble des encours du groupe.

## 4.4 GARANTIES ET COLLATÉRAUX

La BFC utilise des techniques de réduction du risque de crédit.

Ces techniques permettent de se protéger partiellement ou en totalité du risque d'insolvabilité du débiteur.

Deux grandes catégories se distinguent :

- les sûretés personnelles correspondent aux garanties. C'est-à-dire à l'engagement pris par un tiers de se substituer au débiteur primaire en cas de défaillance de ce dernier. Cela comprend les engagements et les mécanismes de protection fournis par les banques et les établissements de crédit assimilés, les institutions spécialisées telles que les organismes de cautionnement de prêts hypothécaires (par exemple Crédit Logement) ;

- les sûretés réelles correspondent à des collatéraux qui peuvent être constitués d'actifs physiques prenant la forme de biens immobiliers, de matières premières ou métaux précieux, ou d'instruments financiers tels que des liquidités, des titres ainsi que des contrats d'assurance.

Les décôtes (haircuts) appropriées sont appliquées à la valeur de la sûreté en fonction de sa qualité et de ses caractéristiques de liquidité.

Lors de l'approbation d'un crédit, une évaluation de la valeur des garanties et des sûretés réelles, de leur caractère juridiquement contraignant ainsi que de la capacité du garant à honorer ses engagements est réalisée.

## 4.5 DISPOSITIF DE NOTATION NON RETAIL

La note attribuée à une contrepartie est généralement proposée par le modèle, puis elle est ajustée et validée par les experts notateurs de la filière Risques à la suite de l'analyse individuelle de chaque contrepartie.

Les modèles de notation de contreparties se structurent notamment en fonction de la nature de la contrepartie (entreprises, institutions financières, entités publiques...), du pays, de la zone géographique, de la taille de l'entreprise (mesurée le plus souvent par son chiffre d'affaires annuel).

Les modèles de notation des entreprises s'appuient sur des modélisations statistiques (méthodes de régression) de défaut des clients. Ils combinent des éléments quantitatifs issus des données financières évaluant la pérennité et la solvabilité des contreparties et des éléments qualitatifs d'appréciation des dimensions économiques et stratégiques.

**LES MODÈLES DE NOTATION DES ENTREPRISES  
S'APPUIENT SUR DES MODÉLISATIONS STATISTIQUES  
(MÉTHODE DE RÉGRESSION) DE DÉFAUT DES CLIENTS.**

# 5

---

## RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

---

<b>5.1</b>	<b>LA SATISFACTION CLIENTS</b>	<b>46</b>
<b>5.2</b>	<b>SÉCURITÉ NUMÉRIQUE ET PROTECTION DES DONNÉES</b>	<b>47</b>
<b>5.3</b>	<b>LE DÉPLOIEMENT DES ENGAGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX &amp; SOCIAUX DANS LE CADRE DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT</b>	<b>48</b>
<b>5.4</b>	<b>L'ENGAGEMENT : MÉCÈNAT ET SPONSORING</b>	<b>48</b>

C'est aujourd'hui primordial de conjuguer Performance à Responsabilité pour toutes nos parties prenantes : nos clients, nos partenaires et bien sûr pour nos collaborateurs. La dimension RSE est devenue en 2020, un élément clé de la stratégie BFC pour évoluer à terme comme facteur différenciant nous obtenant la préférence de nos clients.

Le programme #transformons BFC20/22 poursuit la démarche volontariste engagée en 2018 en suivant les engagements pris par le Groupe Société Générale en matière de responsabilité sociale et environnementale. La stratégie RSE 2020 a décliné les engagements pris par le Groupe Société Générale pour progresser durablement sur 3 sujets prégnants : le climat, la dimension sociale (diversité, inclusion) et le client (satisfaction, parcours).

La crise sanitaire et le confinement ont bien évidemment contribué à ralentir les impacts négatifs en terme environnemental, à l'instar de la baisse de 41% des km parcourus au titre des déplacements professionnels (passant de 246 000 en 2019 à 146 000 en 2020).

Le déploiement pour tous de solutions distancielles notamment pour l'animation de réunions avec partage d'écran et visio-conférence permettra de ré étalonner l'impact carbone de nos déplacements dans les prochains mois, sans préjudice de la proximité client.

Des actions annoncées ont été menées pour contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique en agissant sur notre empreinte carbone et pour renforcer notre capacité à agir sur notre environnement et plus globalement sur notre société. Elles ont abouti à des évolutions concrètes des indicateurs suivis :

- La baisse de 50% de consommation d'eau passant de 10 800 m<sup>3</sup> à 5 400 m<sup>3</sup> soit l'équivalent de 13 m<sup>3</sup> par collaborateur au lieu de 25 m<sup>3</sup> par collaborateur en 2019 grâce à la détection d'une fuite et la sensibilisation au gaspillage dans la communication interne;

- une consommation d'électricité quasi stable malgré la suractivité : 1,4560 kwh d'électricité consommée par personne;
- la suppression définitive des 37 000 gobelets utilisés (1 gobelet jeté toutes les 1'40") annuellement par la banque est intervenue en 2020;
- la consommation de papier n'est pas en baisse chez BFC tout d'abord compte tenu de l'absence de solution de signature électronique, mais sa mise en place est prévue progressivement de 2021 à 2023. Ensuite, l'optimisation de la gestion de nos stocks nous avait conduit à ne rien commander en 2019, ce qui a entraîné une hausse « mécanique » des commandes en 2020. Grâce au pilotage nouvellement mis en place en 2020, il est constaté que cette dernière année enregistre une hausse notable de la commande de papier, certes à 100% sur du papier PEFC. 79% du papier collecté qui représente 31 kg par collaborateur, est recyclé.

Il s'agira du baromètre zéro nous permettant de piloter nos consommations annuelles selon ces nouvelles méthodes.

Dans les actions menées en 2020, on citera également :

- La mise en place du tri des déchets (notamment au réfectoire), ainsi que l'installation de bornes de collecte des déchets électriques (piles etc.);
- la poursuite du remplacement des luminaires néons par des LED;
- l'accompagnement d'initiatives par le soutien financier à des associations oeuvrant dans divers domaines (innovation, inclusion professionnelle, inclusion des seniors, lutte contre l'exclusion et la pauvreté...).

## 5.1 LA SATISFACTION CLIENTS

La BFC vise à être la banque relationnelle de référence, proche de ses clients. La Crise sanitaire a été l'occasion de toucher de plus près la satisfaction client à chaud dans un contexte où la tension des relations humaines était exacerbée par l'incertitude de l'avenir et la peur du virus.

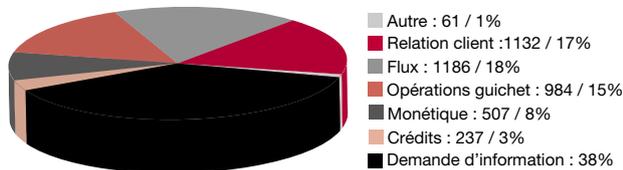
L'enquête de satisfaction à froid RETAIL a été arbitrée, tandis que le baromètre NON RETAIL a été maintenu sur les périmètres Réunion et Mayotte et mené par un prestataire externe auprès d'échantillons représentatifs.

Le principe reste inchangé : les clients s'expriment sur leur degré de satisfaction globale et détaillée sur tous les aspects de la relation bancaire, des non-clients sont également interrogés ; s'ensuit le calcul du NPS (net promoter score) global et par item. A l'issue de ces enquêtes, des plans d'actions sont menés pour améliorer les items relevés.

L'étude est intervenue au T4 2020. Aussi, à ce jour les résultats détaillés et définitifs sont en cours d'analyse. En revanche les premières tendances communiquées par le prestataire montrent une très nette amélioration de la qualité perçue par les clients avec une forte remontée (+23 pts) du NPS, plaçant la BFC au plus proche du concurrent de tête. Cette évolution positive est liée au passage de détracteurs vers la posture de promoteur de plus de 10% des clients interrogés.

Sur le RETAIL, la voix du client en 2020 a bien évidemment été entendue par le canal des réclamations qui déplorent la mauvaise joignabilité de la banque. En effet, afin d'améliorer le pilotage de la satisfaction client, la BFC s'est dotée depuis 2017 d'un Département Qualité qui s'engage, notamment, sur les délais de traitement des réclamations. Ce département est rattaché à la Direction Marketing-Satisfaction Client-Communication. Il a poursuivi en 2020 le vaste plan de sensibilisation et d'acculturation à la qualité auprès des collaborateurs, amorcé en 2019.

Les sollicitations des clients sont qualifiées de demandes d'information – qui représentent 38% du total sur l'année - ou de réclamations. Ci-dessous une répartition des sollicitations clients qualifiées par macro processus :



\*Monétique : hors fraude traitées par OPE/MON

La BFC adhère en outre à la charte de la Médiation mise en place par le Groupe Société Générale et s'engage à se conformer aux décisions du médiateur.

**NB** : on dénombre 13 sollicitations du médiateur pour l'année 2020 soit 23% de moins qu'en 2019.

## 5.2 SÉCURITÉ NUMÉRIQUE ET PROTECTION DES DONNÉES

La BFC suit le dispositif du Groupe Société Générale de maîtrise des risques de sécurité des systèmes d'informations et dispose de solutions pour protéger les actifs et des transactions des clients.

Elle poursuit également des actions de prévention au sein de la banque et auprès de ses collaborateurs, de ses clients contre les risques de cybercriminalité (Phishing, Ransomware, ingénierie sociale, cyberattaques, etc...) avec :

- La mise à disposition gratuite pour les clients Particuliers et Professionnels de Trusteer, une protection supplémentaire (pare-feu et antivirus) spécialisée dans le domaine bancaire;
- l'authentification forte pour l'accès de ses clients à la banque en ligne;
- des campagnes régulières de sensibilisation auprès de ses collaborateurs sur la sécurité du Système d'Information et auprès de ses clients sur la sécurité de leurs données, l'utilisation sécurisée de leurs moyens de paiement;
- une traçabilité des actions, réalisées sur les moyens techniques au travers d'une solution de SIEM (security information and event management), permettant d'assurer la sécurité des données des clients;
- des tests réguliers sur la mise en oeuvre du Plan de Continuité d'Activité de la Banque.

Enfin, ce dispositif sera complété en 2021 par la mise en oeuvre d'une surveillance 24/7 de la sécurité du systèmes d'information de la banque basée sur une solution innovante qui fait actuellement l'objet d'un proof of concept.

La BFC est particulièrement sensible à la protection des données à caractère personnel et respecte les règles de protection des données édictées par la CNIL.

La déclinaison opérationnelle du Règlement pour la Protection des Données Personnelles a fait l'objet d'un vaste projet impliquant notamment :

- la mise en oeuvre de modules spécifiques dans notre système d'informations dédiés aux droits suivants de la clientèle et des collaborateurs au niveau de leurs données personnelles: « accès/modification », « effacement », « portabilité »;
- La revue de nos contrats fournisseurs (taux de revue de 100% au 28/02/2021);
- la revue de nos actes juridiques avec la clientèle;
- Un processus dédié de gestion des incidents « GDPR »;
- le recensement et le suivi des processus de la BFC traitant de données personnelles (70 traitements recensés) sont réalisés dans un registre centralisé (outil Groupe SG OneTrust). Il doit permettre d'identifier précisément les parties prenantes dans le traitement des données et de faire une préévaluation d'impact en termes de données personnelles.

Un programme de revue de ces processus a débuté en 2019 et intègre une analyse d'impact systématique sur la protection des données personnelles (PIA) dès lors qu'un traitement est susceptible d'engendrer un risque élevé pour les droits et libertés des personnes physiques (Article 35 du GDPR). En fonction du niveau de sensibilité établi, des mesures de sécurité et de protection sont mises en oeuvre par le biais de plans d'actions dédiés.

## 5.3 LE DÉPLOIEMENT DES ENGAGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX & SOCIAUX DANS LE CADRE DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT

### PRINCIPES DE L'ÉQUATEUR

La BFC respecte, dans son périmètre, les Principes de l'Équateur signés par le groupe Société Générale en septembre 2007 et révisés en 2013. Les Principes de l'Équateur (EP) constituent l'une des initiatives qui sous-tendent les Principes généraux Environnementaux & Sociaux (E&S). Ils ont vocation à servir

de cadre commun au secteur financier pour identifier, évaluer et gérer les risques E&S des projets financés, conformément aux engagements des institutions financières ou établissements financiers qui ont rejoint l'initiative.

Les nouvelles obligations introduites depuis 2015 pour progresser en transparence sur les transactions financées sont publiées dans le rapport annuel de Société Générale sur son application de l'initiative (incluant la BFC).

Les modalités de mise en oeuvre de l'initiative sont présentées, ainsi que la liste des financements de projets entrant dans le périmètre EP auxquels la Banque a participé.

Les financements dits « verts » ont représenté 3,2 MEUR en 2020 soit en nette augmentation par rapport à 2019.

### PRISE EN COMPTE DES RISQUES DE DURABILITÉ

En 2020, le Groupe Société générale a lancé le programme « investissement durable » auquel est associée la BFC. La mise à jour des procédures et activités relatives à ces nouvelles obligations sont en cours de mise à jour avec l'appui des nouvelles directives reçues. Des formations permettant la bonne appropriation de ces directives sont planifiées et permettront d'aboutir sur un socle procédural complet et une déclinaison opérationnelle au sein des activités quotidiennes de distribution de crédits, mais aussi d'épargne financière et dans le cadre de notre politique d'investissement.

## 5.4 L'ENGAGEMENT : MÉCÈNAT ET SPONSORING

La BFC s'engage autour de plusieurs axes :

- **l'implication de ses collaborateurs** au travers d'actions solidaires organisées chaque année telles que le « citizen commitment Time » du Groupe Société Générale et aussi des initiatives locales et régionalisées. Ces actions renforcent et valorisent l'engagement des collaborateurs vis-à-vis du monde associatif local.

En 2020 près d'une dizaine d'actions sous l'angle de **la lutte contre l'isolement, l'exclusion et la pauvreté** sont intervenus. On citera :

- une action de solidarité innovante pour le 1<sup>er</sup> mai à destination des patients du service gériatrie de la clinique de St-Joseph, coupés de tout contact pendant le confinement ;
- la confection de colis alimentaires, la remise de kits sanitaires et attention pour la fête des mères à la maternité de Mayotte – département alors toujours confiné
- la remise de radios portatives offertes pour les fêtes de fin d'année aux sans-abris de la boutique de solidarité de la fondation Abbé Pierre en coopération avec la Fondation FOND KER dont BFC est membre fondateur.

Dans ces exemples, et au-delà de la dépense engagée par la BFC, les collaborateurs ont donné de leur temps et ont créé du lien avec les malades, les bénévoles et les sans-abris.

- le mécénat sportif (golf, rugby et handisport) qui a été peu représenté en 2020 compte tenu de la crise sanitaire ;
- l'Inclusion professionnelle : avec sa participation à la Fondation FOND'KER qui œuvre à faire avancer collectivement la responsabilité sociétale, la BFC s'engage pour aider les jeunes en décrochage, soutenir les aînés et les sortir de leur isolement, donner une chance aux plus fragiles, redonner un sens à la solidarité, soutenir les talents et révéler les potentiels ;
- l'Entreprenariat au féminin ;
- L'innovation : BFC s'est intégrée dans l'écosystème local de l'innovation notamment par le soutien de la technopole lui permettant par exemple de figurer sur carte de l'innovation Régionale.

# 6

---

## ÉTATS FINANCIERS

---

<b>6.1</b>	<b>BILAN</b>	<b>50</b>
<b>6.2</b>	<b>COMPTE DE RÉSULTAT</b>	<b>53</b>
<b>6.3</b>	<b>CHIFFRES CLÉS</b>	<b>54</b>
<b>6.4</b>	<b>NOTES</b>	<b>55</b>
<b>6.5</b>	<b>NOTES SUR LES PRINCIPES COMPTABLES</b>	<b>75</b>
<b>6.6</b>	<b>NOTES SUR LE BILAN</b>	<b>81</b>
<b>6.7</b>	<b>RAPPORT SUR LES DÉPÔTS ET AVOIRS LOI ECKERT</b>	<b>85</b>
<b>6.8</b>	<b>ÉVÈNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE ÉCOULÉ</b>	<b>85</b>
<b>6.9</b>	<b>RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS</b>	<b>86</b>

## 6.1 BILAN

### BILAN ACTIF (EN EUROS)

	Notes	31.12.2020	31.12.2019
Caisse, banques centrales, CCP		144 558 880	121 136 143
Créances sur les établissements de crédit	1, 2 Bis et 17	135 393 499	170 932 951
Opérations avec la clientèle	2, 2Bis, 2ter et 17	1 907 121 870	1 654 231 767
Obligations et autres titres à revenu fixe		0	0
Actions et autres titres à revenu variable	3	0	0
Participations et autres titres détenus à LT	4, 4Bis & 4ter	1 327 710	1 023 724
Parts dans les entreprises liées	4, 4Bis & 4ter	0	1 853 660
Immobilisations incorporelles	5	2 497 526	2 939 864
Crédit bail et Opérations assimilées	5 Bis	6 019 125	1 388 745
Immobilisations corporelles	5 Quater	13 700 295	13 740 489
Autres actifs	6	9 708 803	11 913 974
Comptes de régularisation	7	9 929 579	8 428 951
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>2 230 257 288</b>	<b>1 987 590 268</b>
<i>Dont actifs en devises</i>		<i>14 630 742</i>	<i>14 971 159</i>

**BILAN PASSIF (EN EUROS)**

	Notes	31.12.2020	31.12.2019
Banques centrales, CCP		0	0
Dettes envers les établissements de crédit	8 & 17	505 135 993	513 614 165
Opérations avec la clientèle	9 & 17	1 468 951 931	1 227 674 970
Dettes représentées par un titre	9 & 17	0	0
Autres passifs	10	13 100 161	16 739 513
Comptes de régularisation	11	11 235 304	12 696 387
Provisions	12	22 908 430	6 678 586
Dettes subordonnées	13	35 638 468	35 638 626
Fonds pour risques bancaires généraux		1 664 091	1 664 091
Capitaux propres hors FRBG :		171 622 910	172 883 929
<i>Capital souscrit</i>	14	16 666 800	16 666 800
<i>Primes d'émission</i>	16	1 920 808	1 920 808
<i>Réserves</i>	15	5 789 563	5 789 563
<i>Report à nouveau</i>	16	132 828 355	133 506 364
<i>Résultat de l'exercice</i>	16	14 417 383	15 000 393
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>2 230 257 288</b>	<b>1 987 590 268</b>
<i>Dont passifs en devises</i>		14 420 030	14 662 845

## HORS BILAN (EN EUROS)

	Notes	31.12.2020	31.12.2019
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>			
Engagements de financement	28	154 764 513	182 181 404
<i>En faveur d'établissements de crédit</i>		0	0
<i>En faveur de la clientèle</i>		154 764 513	182 181 404
Engagements de garantie	28	95 540 586	115 703 503
<i>En faveur d'établissements de crédit</i>		46 133 046	49 707 511
<i>En faveur de la clientèle</i>		49 407 540	65 995 993
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>			
Engagements de financement	28	126 977 428	112 428 050
<i>Reçus d'établissements de crédit</i>		126 977 428	112 428 050
Engagements de garantie	28	384 107 274	408 017 843
<i>Reçus d'établissements de crédit</i>		384 107 274	408 017 843

## 6.2 COMPTE DE RÉSULTAT

### COMPTE DE RÉSULTAT (EN EUROS)

	Notes	2020	2019
Intérêts et produits assimilés	18 & 22	48 138 447	53 070 785
Intérêts et charges assimilés	19 & 22	-10 161 923	-12 530 568
Produits sur opérations de crédit bail et assimilées		741 026	479 651
Charges sur opérations de crédit bail et assimilées		-725 253	-500 630
Revenus des titres à revenu variable		89 058	438
Commissions (produits)	20 & 22	40 493 018	43 761 425
Commissions (charges)	20 & 22	-6 026 556	-5 804 018
Gains/pertes sur op. des portefeuilles de négociation	21 & 22	518 415	445 948
Gains/pertes sur op. des portefeuilles de placement et assimilés	21	0	0
Autres produits d'exploitation bancaire	22 Bis	3 180 742	3 396 812
Autres charges d'exploitation bancaire	22 Ter	-195 324	-143 416
<b>Produit net bancaire</b>		<b>76 051 650</b>	<b>82 176 426</b>
Charges générales d'exploitation	23	-45 053 554	-48 928 111
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		-4 287 154	-3 344 717
<b>Résultat brut d'exploitation</b>		<b>26 710 942</b>	<b>29 903 598</b>
Coût du risque	24	-7 587 376	-7 454 927
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>19 123 566</b>	<b>22 448 671</b>
Gains/pertes sur actifs immobilisés	25	3 902	220 133
<b>Résultat courant avant impôt</b>		<b>19 127 469</b>	<b>22 668 804</b>
Résultat exceptionnel		0	0
Impôts sur les bénéfices	26 & 27	-4 710 086	-7 668 411
Dotations / reprises de FRBG et provisions réglementées		0	0
<b>RÉSULTAT NET</b>		<b>14 417 383</b>	<b>15 000 393</b>

## 6.3 QUELQUES CHIFFRES CLÉS

	<b>Total Bilan</b> (en milliers d'euros)	<b>Produit net bancaire</b> (en milliers d'euros)
2016	1 848 587	79 183
2017	1 822 803	76 643
2018	1 889 639	83 372
2019	1 987 590	82 176
<b>2020</b>	<b>2 230 257</b>	<b>76 052</b>

	<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>Résultat net</b>
2016	32 793	22 319
2017	32 224	19 703
2018	31 439	15 287
2019	29 904	15 000
<b>2020</b>	<b>26 711</b>	<b>14 417</b>

### Ratios Prudentiels (en %)

	<b>Ratio de solvabilité</b>
2016	15,9
2017	16,5
2018	15,0
2019	15,8
<b>2020</b>	<b>17,8</b>

	<b>Évolution des crédits à la clientèle</b> (en milliers d'euros)	<b>Évolution des dépôts de la clientèle</b> (en milliers d'euros)	<b>LCR</b>	<b>NSFR</b>
2016	1 549 960	1 074 193	Excédent de buffer de 27 MEUR	125 %
2017	1 556 432	1 126 815	Excédent de buffer de 37 MEUR	123 %
2018	1 621 549	1 158 471	Excédent de buffer de 16,8 MEUR	119 %
2019	1 654 232	1 227 675	Excédent de buffer de 54,4 MEUR	124 %
<b>2020</b>	<b>1 907 122</b>	<b>1 468 952</b>	Excédent de buffer de 42 MEUR	<b>126%</b>

## 6.4 NOTES

### NOTE 1 : CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT (EN KEUR)

	31.12.2020			31.12.2019		
	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total
<i>(Ces créances ne sont pas éligibles au refinancement de la BDF)</i>						
Comptes ordinaires débiteurs	64 093		64 093	112 497		112 497
Comptes et prêts à terme		70 984	70 984		58 082	58 082
Créances douteuses						
<b>Sous-total</b>	<b>64 093</b>	<b>70 984</b>	<b>135 077</b>	<b>112 497</b>	<b>58 082</b>	<b>170 580</b>
Créances rattachées	297	19	316	318	35	353
<b>TOTAL BRUT</b>	<b>64 391</b>	<b>71 003</b>	<b>135 393</b>	<b>112 815</b>	<b>58 118</b>	<b>170 933</b>
Dépréciations						
<b>TOTAL NET</b>	<b>64 391</b>	<b>71 003</b>	<b>135 393</b>	<b>112 815</b>	<b>57 118</b>	<b>170 933</b>

### NOTE 2 : OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE (EN KEUR)

	31.12.2020	31.12.2019
Crédits à la clientèle	1 803 670	1 502 251
Valeurs non imputées	9 894	21 692
Comptes ordinaires débiteurs	35 086	59 968
Créances rattachées	3 367	3 588
Créances douteuses	112 367	133 592
<b>TOTAL BRUT</b>	<b>1 964 384</b>	<b>1 721 091</b>
Dépréciations	57 263	66 859
<b>TOTAL NET</b>	<b>1 907 122</b>	<b>1 654 232</b>

**NOTE 2 BIS :  
RISQUES DE CRÉDIT : RÉPARTITION PAR GRANDS TYPES  
DE CONTREPARTIE (EN KEUR)**

	Particuliers	Entreprises	Clientèle financière	Autres	TOTAL
<b>Créances douteuses</b>	<b>23 614</b>	<b>77 716</b>		<b>11 038</b>	<b>112 367</b>
Créances douteuses	11 916	30 853		11 018	53 787
Créances douteuses compromises	11 697	46 863		20	58 580
<b>Dépréciations sur créances douteuses</b>	<b>16 408</b>	<b>36 954</b>		<b>3 901</b>	<b>57 263</b>
Dépréciations / créances douteuses - principal	939	3 294		3 138	7 370
Dépréc. / créances douteuses compromises - principal	8 612	32 816		257	41 686
Dépréciations / créances douteuses - intérêts	276	694		503	1 473
Dépréciations / créances compromises - intérêts	17	149		3	169
Dépréciations forfaitaires sur créances douteuses	6 565				6 565
<b>TOTAL NET EXERCICE EN COURS</b>	<b>7 205</b>	<b>40 762</b>		<b>7 136</b>	<b>55 104</b>
<b>TOTAL NET EXERCICE PRÉCÉDENT</b>	<b>13 574</b>	<b>45 249</b>		<b>7 910</b>	<b>66 733</b>

**NOTE 2 TER :  
FLUX DES DÉPRÉCIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF (KEUR)**

	Solde début période	Dotation	Reclassement	Reprise / disponible	Reprise / utilisée	Solde fin période
Sur opérations interbancaires						
<b>Sur créances clientèle :</b>	<b>66 859</b>	<b>15 919</b>	<b>-1 676</b>	<b>11 317</b>	<b>12 523</b>	<b>57 262</b>
- En principal	65 612	14 914	-1 676	10 844	4 859	55 621
- En intérêts	1 247	1 005		473	138	1 641
<b>Sur portefeuille titres de participation et titres détenus à LT</b>						
Sur portefeuille titres de placement						
	<b>66 859</b>	<b>24 606</b>	<b>-1 676</b>	<b>11 317</b>	<b>12 523</b>	<b>57 262</b>

**NOTE 3 : PORTEFEUILLE TITRES\*\* (KEUR)**

	Investissement		Placement		Transaction		Valeurs nettes comptables		Plus values
	TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL		Latentes
	31.12.20	31.12.19	31.12.20	31.12.19	31.12.20	31.12.19	31.12.20	31.12.19	31.12.20
Actions									0
Créances rattachées									
Dépréciations									0
<b>TOTAL ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE</b>									0

(\*\*) L'ensemble de ces titres est non coté.

**NOTE 4 : PARTICIPATIONS ET PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES,  
AUTRES TITRES DÉTENUS À LT**

	Nombre de titres détenus	Part dans le capital	Nominal des titres en EUR	Valeur brute KEUR	Dépréciation KEUR	Valeur nette comptable KEUR
<b>Participations</b>						
Crédit Logement	32	NS	70	2		2
<b>Autres</b>						
SEM NORDEV	75	7,50%	250	19		19
Swift	3	NS		1		1
APICAP	1000			270	47	223
<b>Certificats d'association du Fonds de Garantie des Dépôts</b>				928		928
<b>TOTAL PARTICIPATIONS : NON CÔTÉES</b>				<b>1220</b>	<b>47</b>	<b>1 173</b>
<b>Parts dans les entreprises liées</b>						
Établissements de crédit						
<b>MAURITIUS COMMERCIAL BANK (MADAGASCAR)</b>						
Autres						
<i>BPIFRANCE (ex OSEO)</i>	43 544	NS	8	6		6
<i>Run Croissance</i>	50	2,6%	10 000	147		147
<i>Auber Immobilier</i>						
<i>SCI Mayotte 2001</i>						
<i>SCI OMAHA 2012</i>						
<i>Avance Associé OMAHA 2012</i>						
<i>SNC SOCIÉTÉ 72</i>	99	99%	10	1		1
<b>TOTAL PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES : NON CÔTÉES</b>				<b>155</b>		<b>155</b>
<b>PARTICIPATIONS CÔTÉES</b>						
<b>TOTAL PARTICIPATIONS CÔTÉES</b>						
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>				<b>1375</b>	<b>47</b>	<b>1328</b>

**NOTE 4 BIS : OPÉRATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES (EN KEUR)**

	Créances	Dettes	Engts donnés	Engts reçus	Instruments financiers
The Mauritius Commercial Bank Maurice	366	12 064	6 333	2 493	
The Mauritius Commercial Bank Seychelles		1 639			
Société Générale	126 430	474 822	4 243	126 977	336 227 (*)
MCB Madagascar		124			
SCI Mayotte 2001					

\* Swaps de taux d'intérêts et caps/floors, valeur nominale

**NOTE 4 TER : PARTICIPATIONS, PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES, AUTRES TITRES DÉTENUS À LT AU 31/12/19 (KEUR)**

Filiales et participations (en milliers d'euros)	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus BRUTE	Valeur comptable des titres détenus NETTE	Prêts et avances consentis par la BFC et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés	PNB 2018	Résultat (bénéfice ou perte 2018)	Dividendes encaissés par la BFC au cours de l'exercice
<b>A - Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication :</b>										
1- Filiales détenues à plus de 50 %										
2- Participations détenues entre 10 % et 50 %										
<b>B - Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'exède pas 1 % du capital de la société astreinte à la publication :</b>										
1- Filiales françaises (ensemble)								-	-	
2- Filiales étrangères (ensemble)								-	-	
3- Participations dans des sociétés françaises (ensemble)				447	400			-	-	
4- Participations dans des sociétés étrangères (ensemble)								-	-	
5- Certificat d'Association du Fond de Garantie des Dépôts				928	928					
<b>TOTAL</b>				<b>1 375</b>	<b>1 328</b>					

**NOTE 5 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (EN KEUR)**

	Début d'exercice	Acquisitions/ dotations	Cessions/ reprises	Autres variations	Fin d'exercice
<b>Valeur brute</b>					
Logiciels	12 608	1 189	7	14	13 804
Droits au bail	366				366
<b>TOTAL VALEUR BRUTE</b>	<b>12 974</b>	<b>1 189</b>	<b>7</b>	<b>14</b>	<b>14 170</b>
<b>Amortissements/dépréciations</b>					
Logiciels	9 668	1 645	7		11 307
Droits au bail	366				366
<b>TOTAL AMORTISSEMENTS</b>	<b>10 034</b>	<b>1 645</b>	<b>7</b>		<b>11 672</b>
<b>Dotations aux dépréciations sur immobilisations</b>					
<b>TOTAL DOTATIONS</b>					
<b>VALEUR NETTE COMPTABLE</b>	<b>2 940</b>	<b>-457</b>		<b>14</b>	<b>2 498</b>

**NOTE 5 BIS : CRÉDIT BAIL ET OPÉRATIONS ASSIMILÉES (EN KEUR)**

	Début d'exercice	Acquisitions dotations	Cessions reprises	Autres variations	Fin d'exercice
<b>Valeur brute</b>					
Crédit bail et opérations assimilées	2 652	5 358	992		7 017
Créances rattachées	2			-2	
<b>TOTAL</b>	<b>2 654</b>	<b>5 358</b>	<b>992</b>	<b>-2</b>	<b>7 017</b>
<b>Amortissements/dépréciations</b>					
Crédit bail et opérations assimilées	1 265	684	951		998
<b>TOTAL</b>	<b>1 265</b>	<b>684</b>	<b>951</b>		<b>998</b>
<b>VALEUR NETTE COMPTABLE</b>	<b>1 388</b>				<b>6 019</b>

**NOTE 5 TER : CRÉDIT BAIL ET OPÉRATIONS ASSIMILÉES (EN KEUR)**

	<b>31.12.2020</b>	<b>31.12.2019</b>
Encours financiers	6 059	1 623
Résultats financiers	53	28
Réserves latentes	111	248

**NOTE 5 QUATER : IMMOBILISATIONS CORPORELLES (EN KEUR)**

	Début d'exercice	Acquisitions dotations	Cessions reprises	Autres variations	Fin d'exercice
<b>Valeur brute</b>					
Terrains					
Immeubles d'exploitation	270				270
Immeubles hors exploitation	390				390
Constructions					
Immeubles d'exploitation	7 036				7 036
Immeubles hors exploitation	1 644				1 644
Agencements, installations, autres imm. corporelles	39 151	2 724	415	-14	41 445
<b>TOTAL</b>	<b>48 490</b>	<b>2 724</b>	<b>415</b>	<b>-14</b>	<b>50 785</b>
<b>Amortissements/dépréciations</b>					
Constructions					
Immeubles d'exploitation	2 660	269			2 928
Immeubles hors exploitation	1 085	66			1 152
Agencements, installations, autres imm. corporelles	31 005	2 351	373		32 982
Dot aux provisions pour dépréciation		22			22
<b>TOTAL</b>	<b>34 750</b>	<b>2 708</b>	<b>373</b>		<b>37 084</b>
<b>VALEUR NETTE COMPTABLE</b>	<b>13 740</b>	<b>16</b>	<b>42</b>	<b>-14</b>	<b>13 700</b>

**NOTE 6 : AUTRES ACTIFS (EN KEUR)**

	31.12.2020	31.12.2019
Comptes de stocks et emplois divers	48	130
Débiteurs divers	9 661	11 784
<b>TOTAL</b>	<b>9 709</b>	<b>11 914</b>

**NOTE 7 : COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF (EN KEUR)**

	31.12.2020	31.12.2019
Comptes d'encaissement	322	355
Charges constatées d'avance	631	597
Produits à recevoir	6 905	6 524
Autres comptes de régularisation	2 071	953
<b>TOTAL</b>	<b>9 930</b>	<b>8 429</b>

### NOTE 8 : DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT (EN KEUR)

	31.12.2020			31.12.2019		
	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total
Comptes ordinaires	40 764		40 764	34 004		34 004
Comptes et emprunts à terme		461 175	461 175		476 217	476 217
Valeurs données en pension						
<b>Sous-total</b>	<b>40 764</b>	<b>461 175</b>	<b>501 938</b>	<b>34 004</b>	<b>476 217</b>	<b>510 221</b>
Dettes rattachées	55	742	797	46	917	963
Autres sommes dues	2 401		2 401	2 430		2 430
<b>TOTAL</b>	<b>43 219</b>	<b>461 917</b>	<b>505 136</b>	<b>36 480</b>	<b>477 134</b>	<b>513 614</b>

### NOTE 9 : OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE ET DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE (EN KEUR)

	31.12.2020			31.12.2019		
	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total
<b>Opérations avec la clientèle</b>	1 351 938	117 014	1 468 952	1 141 964	85 711	1 227 675
Comptes d'épargne à régime spécial	246 391	58 165	304 557	210 777	57 786	268 562
Dettes rattachées	587	1 393	1 980	818	1 398	2 216
Comptes ordinaires de la clientèle	1 099 713		1 099 713	923 388		923 388
Autres sommes dues	5 152		5 152	6 888		6 888
Comptes créditeurs à terme		57 455	57 455		26 527	26 527
Autres dettes diverses	95		95	95		95
Dettes rattachées						
<b>Dettes représentées par un titre</b>						
<i>Bons de caisse</i>						
<i>Titres de créances négociables</i>						
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>1 351 938</b>	<b>117 014</b>	<b>1 468 952</b>	<b>1 141 964</b>	<b>85 711</b>	<b>1 227 675</b>

### NOTE 10 : AUTRES PASSIFS (EN KEUR)

	31.12.2020	31.12.2019
Personnel et comptes rattachés	438	353
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	532	668
Etat et autres collectivités publiques	5 843	8 791
Autres dettes	6 287	6 927
<b>TOTAL</b>	<b>13 100</b>	<b>16 739</b>

**NOTE 11 : COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF (EN KEUR)**

	<b>31.12.2020</b>	<b>31.12.2019</b>
Comptes d'encaissement	1	46
Produits constatés d'avance	342	274
Charges à payer	10 454	12 135
Autres comptes de régularisation	438	242
<b>TOTAL</b>	<b>11 235</b>	<b>12 696</b>

**NOTE 12 : PROVISIONS (EN KEUR)**

	Début d'exercice	Dotations	Reprises disponibles	Reprises utilisées	Fin d'exercice
<b>Autres provisions :</b>					
<i>Risques sur opérations avec la clientèle</i>	815	17 789	561	100	17 943
<i>Charges de personnel (engagements sociaux de fin de carrière)</i>	3 931	815	1 140		3 606
<i>Autres risques et charges</i>	1 932	349	160	763	1 358
<b>TOTAL</b>	<b>6 679</b>	<b>18 953</b>	<b>1 861</b>	<b>863</b>	<b>22 908</b>

**NOTE 13 : DETTES SUBORDONNÉES (EN KEUR)**

	Début d'exercice	Variations	Fin d'exercice
<b>Emprunts à taux variables</b>			
<i>Emprunts participatifs</i>			
<i>Dettes subordonnées à durée indéterminée</i>	35 634		35 634
<i>Dettes rattachées</i>	5	1	4
<b>TOTAL</b>	<b>35 639</b>	<b>1</b>	<b>35 638</b>

Les taux moyens appliqués pour 2017 et 2018 sont respectivement de : 2,46 % et 2,45 %

**NOTE 14 : CAPITAL SOUSCRIT (EN KEUR)**

	<b>31.12.2020</b>		<b>31.12.2019</b>	
	Nombre	Nominal	Nombre	Nominal
<b>Titres émis</b>				
<i>Actions ordinaires</i>	333 336	50 EUR	333 336	50 EUR
<b>TOTAL</b>	<b>333 336</b>		<b>333 336</b>	

**NOTE 15 : RÉSERVES (EN KEUR)**

	<b>31.12.2020</b>	<b>31.12.2019</b>
Réserves légales	1 667	1 667
Réserves réglementées		
Autres réserves	4 123	4 123
<b>TOTAL</b>	<b>5 790</b>	<b>5 790</b>

**NOTE 16 : ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES HORS FRBG (EN KEUR)**

	Capital	Certificats d'invest.	Primes	Réserves Rep. à nouv	Dividendes	Résultat	Total
<b>Position au début de l'exercice</b>	<b>16 667</b>		<b>1 921</b>	<b>5 790</b>	<b>133 507</b>	<b>15 000</b>	<b>172 884</b>
Résultat de l'exercice (avant affectation)						14 417	14 417
Affectation du résultat de l'exercice précédent				15 000		-15 288	
Distribution de l'exercice							
Stock provisions S1 S2				-15 678			-15 678
<b>Position à la clôture de l'exercice</b>	<b>16 667</b>		<b>1 921</b>	<b>5 790</b>	<b>132 828</b>	<b>14 417</b>	<b>171 623</b>

## NOTE 17 : ACTIFS / PASSIFS SELON DURÉE RESTANT À COURIR (EN KEUR)

	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total
<b>ACTIFS</b>					
Créances sur les établissements de crédit	183 624	821	4 346	2 254	191 045
Opérations avec la clientèle	129 493	400 970	633 387	687 621	1 851 470
Obligations et autres titres à revenu fixe					
<b>TOTAL EXERCICE EN COURS</b>	<b>313 117</b>	<b>401 791</b>	<b>637 733</b>	<b>689 875</b>	<b>2 042 515</b>
<b>TOTAL EXERCICE PRÉCÉDENT</b>	<b>394 228</b>	<b>161 803</b>	<b>635 687</b>	<b>633 446</b>	<b>1 825 165</b>
<b>PASSIFS</b>					
Dettes envers les établissements de crédit	64 428	101 867	229 556	109 284	505 136
Comptes créditeurs de la clientèle	1 397 970	46 032	24 447	502	1 468 952
Dettes représentées par un titre					
<i>Bons de caisse</i>					
<i>Titres de créances négociables</i>					
<b>TOTAL EXERCICE EN COURS</b>	<b>1 462 398</b>	<b>147 899</b>	<b>254 004</b>	<b>109 787</b>	<b>1 974 088</b>
<b>TOTAL EXERCICE PRÉCÉDENT</b>	<b>1 248 797</b>	<b>78 199</b>	<b>230 610</b>	<b>183 684</b>	<b>1 741 289</b>

## NOTE 18 : INTÉRÊTS &amp; PRODUITS ASSIMILÉS (EN KEUR)

	31.12.2020		31.12.2019	
	Ets de crédit	Clientèle	Ets de crédit	Clientèle
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	616	2 412	550	3 538
Intérêts sur comptes & prêts	174		317	
Rémunération du collatéral SG SFH	202		202	
Intérêts sur créances commerciales et crédits à la clientèle		43 855		47 056
Intérêts sur créances douteuses		870		1 397
Autres intérêts				
Produits sur prêts subordonnés à terme	8		10	
<b>TOTAL</b>	<b>1 001</b>	<b>47 137</b>	<b>1 079</b>	<b>51 991</b>

### NOTE 19 : INTÉRÊTS & CHARGES ASSIMILÉS (EN KEUR)

	31.12.2020		31.12.2019	
	Ets de crédit	Clientèle	Ets de crédit	Clientèle
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs	452	40	460	44
Intérêts sur comptes & emprunts	6 604	2 194	7 790	2 603
Intérêts sur titres à revenu fixe				
Charges sur dettes subordonnées à terme & à durée indéterminée	847		872	
Instruments financiers : charges nettes sur swaps de taux de couverture	24		762	
<b>TOTAL</b>	<b>7 928</b>	<b>2 234</b>	<b>9 884</b>	<b>2 647</b>

### NOTE 20 : COMMISSIONS (EN KEUR)

	31.12.2020		31.12.2019	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Opérations de trésorerie & interbancaires	79		72	
Opérations avec la clientèle	5 811	29 135	5 591	32 836
Opérations sur titres	137		141	
Opérations de change		28		40
Opérations sur engagements de financement et de garantie		1 728		1 826
Prestations de services financiers		9 602		9 060
<b>TOTAL</b>	<b>6 027</b>	<b>40 493</b>	<b>5 804</b>	<b>43 761</b>

### NOTE 21 : GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DE PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION (EN KEUR)

	31.12.2020	31.12.2019
<b>Opérations sur titres de transaction et de placement</b>		<b>147</b>
Gains sur titres de transaction		147
<b>Opérations de change</b>	<b>518</b>	<b>299</b>
Gains sur opération de change et d'arbitrage	528	306
Pertes sur opération de change et d'arbitrage	-10	-7
<b>TOTAL</b>	<b>518</b>	<b>446</b>

### NOTE 22 : VENTILATION PAR ZONES GEOGRAPHIQUES (EN KEUR)

	La Réunion	Mayotte	Paris	Total
Intérêts et produits assimilés	35 408	12 092	639	48 139
Intérêts et charges assimilés	8 446	1 563	153	10 162
Commissions (produits)	27 582	12 404	507	40 493
Commissions (charges)	4 580	1 373	74	6 027
Gains/pertes sur op. des portefeuilles de négociation	513	-2	8	519
Autres produits d'exploitation bancaire	2 646	505	30	3 181
Autres charges d'exploitation bancaire	183	13		196

### NOTE 22 BIS : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION (EN KEUR)

	31.12.2020	31.12.2019
Commissions gestion assurances sur concours	1 054	1 005
Prestations informatiques	792	1 214
Revenus des immeubles	49	82
Quote part de bénéfice assurance	895	744
Affacturage	251	260
Autres produits divers d'exploitation	140	92
	<b>3 181</b>	<b>3 397</b>

**NOTE 22 TER : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION (EN KEUR)**

	<b>31.12.2020</b>	<b>31.12.2019</b>
Autres charges diverses d'exploitation	195	143
	<b>195</b>	<b>143</b>

**NOTE 23 : CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION (EN KEUR)**

	<b>31.12.2020</b>	<b>31.12.2019</b>
<b>Frais de personnel</b>	<b>29 168</b>	<b>32 140</b>
Salaires & traitements	18 298	19 505
Charges de retraite	2 158	2 181
Charges sociales	6 335	6 625
Intéressement des salariés	693	814
Participation des salariés	604	1 187
Impôts, taxes & versements assimilés sur rémunérations	1 404	1 305
Dotations aux provisions sur charges de personnel	815	1 296
Reprises de provisions disponibles sur charges de personnel	-1 140	-774
Reprises de provisions utilisées sur charges de personnel		
Pertes / cr irrécup. couvertes sur charges de personnel		
Pertes / cr irrécup. Non couvertes		
<b>Autres frais</b>	<b>15 886</b>	<b>16 788</b>
Impôts, taxes	2 788	2 462
Dotation / reprise de prov/risques / impôts et taxes	-678	-34
Services extérieurs	13 776	14 359
<b>TOTAL</b>	<b>45 054</b>	<b>48 928</b>

Montant du CICE au 31/12/2019 : 103 KEUR

au 31/12/2020 : 127 KEUR

**NOTE 23 BIS : HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (EN KEUR)**

	<b>31.12.2020</b>	<b>31.12.2019</b>
L'information sur les honoraires des Commissaires aux comptes n'est pas donnée car elle est indiquée dans l'annexe aux comptes consolidés de la Société Générale		

**NOTE 24 : COÛT NET DU RISQUE (EN KEUR)**

	<b>31.12.2020</b>	<b>31.12.2019</b>
Dotations aux dépréciations sur créances douteuses (principal)	11 522	18 166
Pertes sur créances irrécupérables non couvertes par des dépréciations	2 386	243
Dotations aux dépréciations sur encours à surveiller	1 996	3 648
Dotations aux dépréciations sur encours douteux non contentieux clientèle de particuliers	1 396	1 874
Autres dotations aux dépréciations	619	780
Reprises de dépréciations sur créances douteuses devenues disponibles ou utilisées (principal)	-20 928	-16 321
Reprises de dépréciations sur encours à surveiller (disponibles ou utilisées)	-587	-3 988
Reprises de dépréciations sur encours douteux non contentieux clientèle de particuliers	-1 727	-2 196
Reprises de dépréciations pour risques disponibles ou utilisées	-784	-1 349
Autres reprises de dépréciations		
Pertes sur éléments couverts par des provisions	176	469
Autres charges irrécupérables couvertes par des dépréciations	12 399	4 976
Récupérations sur créances amorties	-26	-214
Dotations pour dépréciation des biens acquis par adjudication		13
Reprises pour dépréciation des biens acquis par adjudication	-75	
Pertes sur éléments non couverts par des provisions	1 221	1 354
<b>TOTAL</b>	<b>7 587</b>	<b>7 455</b>

**NOTE 25 : GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS (EN KEUR)**

	<b>31.12.2020</b>	<b>31.12.2019</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>		
Moins values sur cessions d'immobilisations		
Plus values sur cessions d'immobilisations		
Plus values sur cessions droits au bail		
Reprise dépréciations sur immo incorporelle		
<b>Immobilisations corporelles</b>	51	225
Moins values sur cessions d'immobilisations		
Plus values sur cessions d'immobilisations	51	225
<b>Immobilisations financières</b>	-47	-5
Moins values sur cessions d'immobilisations financières	- 47	- 3 375
Dotations dépréciations / Immobilisations financières		
Plus values sur cessions d'immobilisations financières		
Reprises dépréciations / Immobilisations financières		3 370
Autres dotations aux prov. pour dépréciation		
Autres reprises de prov. pour dépréciation		
<b>TOTAL</b>	<b>4</b>	<b>220</b>

**NOTE 26 : IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (EN KEUR)**

	<b>31.12.2020</b>	<b>31.12.2019</b>
Sur résultat courant	3 725	7 816
Intégration fiscale : subvention à SNC Société 72	985	128
Sur résultat exceptionnel		-276
<b>TOTAL</b>	<b>4 710</b>	<b>7 668</b>

**NOTE 27 : SITUATION FISCALE LATENTE (EN KEUR)**

	<b>31.12.2020</b>	<b>31.12.2019</b>
<b>Impôts différés Actif (taux : 25,83 %)</b>	<b>8 212</b>	<b>8 572</b>
Charges à payer non déductibles	241	362
Provisions non déductibles	7 585	7 961
Autres provisions non déductibles	386	249
<b>Impôts différés Passif</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>8 212</b>	<b>8 572</b>

## NOTE 28 : OPÉRATIONS DE HORS BILAN (EN KEUR)

	31.12.2020	31.12.2019
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>		
<b>Engagements de financement</b>		
En faveur d'établissements de crédit :		
En faveur de la clientèle :	154 765	182 181
<i>Ouvertures de crédits documentaires</i>	2 398	2 733
<i>Autres ouvertures de crédits confirmés</i>	151 595	178 618
<i>Acceptations à payer</i>	771	830
<b>Engagements de garantie</b>		
D'ordre d'établissements de crédit :	46 133	49 708
<i>Confirmations d'ouvertures de crédits documentaires</i>		
<i>Acceptations à payer</i>		
<i>Autres garanties</i>	46 133	49 708
D'ordre de la clientèle :	49 408	65 996
<i>Cautions</i>	15 508	15 853
<i>Garanties de remboursement de crédits distribués par d'autres établissements</i>	4 729	650
<i>Obligations cautionnées</i>	4 729	11 970
<i>Autres garanties</i>	29 170	37 523
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>		
<b>Engagements de financement</b>		
Reçus d'établissements de crédit	<b>126 977</b>	<b>112 428</b>
<b>Engagements de garantie</b>		
Reçus d'établissements de crédit	<b>384 107</b>	<b>408 018</b>

## NOTE 29 : RÉMUNÉRATIONS ALLOUÉES, AVANCES ET CRÉDITS ACCORDÉS AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION (EN MILLIERS D'EUROS)

	31.12.2020	31.12.2019
Montant global des rémunérations allouées aux dirigeants (*)	NC	NC
Montant global des rémunérations allouées aux administrateurs	Néant	Néant
Montant global des avances et crédits accordés aux dirigeants et aux administrateurs pendant l'exercice	Néant	Néant

(\*) L'information ne peut être communiquée, car il n'y a qu'un seul dirigeant

**NOTE 30 : PROJET D'AFFECTATION DU RÉSULTAT 2019 (EN KEUR)**

	<b>31.12.2020</b>	<b>31.12.2019</b>
Dividendes	5 767	-
Report à nouveau	8 650	15 000
	<b>14 417</b>	<b>15 000</b>

**NOTE 31 : ENCOURS DE DÉPÔTS COLLECTÉS AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT (EN KEUR)**

	<b>31.12.2020</b>	<b>31.12.2019</b>
Plan d'épargne logement (PEL)		
Ancienneté de moins de 4 ans	13 485	15 664
Ancienneté comprise entre 4 ans et 10 ans	30 653	28 781
Ancienneté de plus de 10 ans	9 351	8 294
<b>Sous-total</b>	<b>53 489</b>	<b>52 740</b>
Comptes épargne logement (CEL)	8 055	7 497
<b>TOTAL</b>	<b>61 544</b>	<b>60 237</b>

**NOTE 32 : ENCOURS DE CRÉDITS À L'HABITAT OCTROYÉS AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT (EN KEUR)**

	<b>31.12.2020</b>	<b>31.12.2019</b>
Encours des prêts	36	47

**NOTE 33 : PROVISIONS SUR ENGAGEMENTS LIÉS AUX COMPTES  
ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT (EN KEUR)**

	31.12.2019	Dotations	Reprises	31.12.2020
Plan d'épargne logement (PEL)	373	82		455
Comptes épargne logement (CEL)	57		40	17
<b>TOTAL</b>	<b>430</b>	<b>82</b>	<b>40</b>	<b>472</b>

**NOTE 34 : EVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE**

	31.12.2020	31.12.2019
	Néant	Néant

**NOTE 35 : EFFECTIF MOYEN EN ACTIVITÉ AU COURS DE L'EXERCICE**

	31.12.2020	31.12.2019
Techniciens de la banque	297	298
Cadres	110	102

## 6.5 NOTES SUR LES PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes de la BANQUE FRANCAISE COMMERCIALE OCEAN INDIEN ont été établis conformément aux dispositions du Règlement 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire du 16 janvier 1991 modifié par les Règlements 99-04, 2000-03 et 2005-04 du Comité de la Réglementation Comptable, ainsi qu'aux principes comptables généralement admis en France.

### TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT

#### TITRES DE TRANSACTION

Ces titres figurent à l'actif du bilan au prix de marché. A la date d'arrêté, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat.

#### TITRES DE PLACEMENT

La valeur d'inventaire de ces titres est leur prix de marché. En date d'arrêté, les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable et le prix de marché des titres font l'objet d'une dépréciation par ensemble homogène de titres de même nature, sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

### TITRES DE PARTICIPATION

Ces titres sont enregistrés au prix d'achat. A la clôture de l'exercice, ils sont estimés en fonction de l'actif net, de la situation financière et des perspectives de rentabilité de l'entreprise. Les moins-values constatées valeur par valeur donnent lieu à la dotation d'une dépréciation.

### IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont inscrites au bilan pour leur prix d'acquisition. Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'ordre liés à l'acquisition sont intégrés dans le coût d'acquisition des immobilisations (application du règlement CRC 2004-06).

En application du règlement CRC 2002-10, 2003-07 et 2005-09, la BFC calcule les amortissements selon la méthode simplifiée depuis le 01 janvier 2005.

#### Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées par les coûts d'acquisition des :

- logiciels, amortis sur une durée de un an à trois ans, à l'exception du progiciel d'ALM amorti sur 7 ans ;
- droits au bail des nouvelles agences, amortis sur une durée de 9 ans.

#### Immobilisations corporelles

Elles sont amorties suivant le mode linéaire, en fonction de leur durée estimée d'utilisation.

#### Tableau récapitulatif des modes et durées d'amortissement

Logiciels	Linéaire / 1 an à 3 ans
Matériels	Linéaire / 5 ans
Matériels informatiques	Linéaire / 3 ans à 5 ans
Mobiliers	Linéaire / 10 ans
Aménagements	Linéaire / 10 ans
Automobiles	Linéaire / 4 ans
Immeubles :	
<i>Gros œuvre</i>	<i>Linéaire / 40 ans</i>
<i>Façades et toiture</i>	<i>Linéaire / 30 ans</i>
<i>Second œuvre</i>	<i>Linéaire / 15 ans</i>

#### Dotations aux amortissements

Les dotations relatives aux immobilisations d'exploitation sont enregistrées dans la rubrique « dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles » du compte de résultat publiable. Celles relatives aux immobilisations hors exploitation sont enregistrées dans la rubrique « Autres charges d'exploitation bancaire ».

## RISQUES DE CRÉDIT

### CRÉANCES DOUTEUSES

La BFC applique les dispositions des règlements n°2002-03 et n°2005-03 du Comité de la Réglementation Comptable, relatifs au traitement comptable du risque de crédit dans les entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, ainsi que les dispositions du CRC 2007-06 relatif au traitement des découverts douteux.

Les créances sur la clientèle dont le recouvrement est devenu incertain font l'objet d'une dépréciation de façon à couvrir la perte globale pouvant résulter de leur non recouvrement total ou partiel. Ces dépréciations sont comptabilisées client par client.

Les intérêts sur créances douteuses sont dépréciés à 100 %.

Sont définies comme créances douteuses :

- les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque probable de non-recouvrement ;
- les créances impayées depuis plus de trois mois (plus de six mois en matière de crédits immobiliers aux acquéreurs de logement) ;
- les découverts en dépassement d'autorisation continu depuis plus de 3 mois ;
- les créances présentant un caractère contentieux (déchéance du terme, procédure collective).

Lorsqu'elles présentent les caractéristiques énoncées ci-dessus, les créances (capital échu et capital restant dû + intérêts échus) sont extraites des postes d'origine et inscrites sous la rubrique "créances douteuses".

La classification en créances douteuses d'un encours sur une personne physique ou morale déterminée entraîne le transfert de l'intégralité des engagements sur cette personne des rubriques d'encours sains vers les rubriques d'encours douteux, nonobstant toute considération liée aux garanties individuelles, sauf cas exceptionnels dûment justifiés.

### ACTUALISATION DES FLUX DE RECOUVREMENT PRÉVISIONNELS DES CRÉANCES DOUTEUSES

L'application de cette disposition des règlements CRC 2002-03 et CRC 2005-03, s'est traduite en 2020 par une reprise nette de 2 061 KEUR, intégralement enregistrée en coût net du risque.

### CRÉANCES DOUTEUSES COMPROMISES

Lorsqu'aucun reclassement en encours sain n'est prévisible, les encours concernés sont identifiés au sein des encours douteux comme encours douteux compromis. Cette identification en encours douteux compromis intervient au plus tard un an après la classification en encours douteux.

Les intérêts sur créances douteuses compromises ne sont pas comptabilisés.

Lorsqu'elles sont jugées irrécupérables, les créances douteuses compromises sont comptabilisées en pertes.

### SEGMENTATION DES ENCOURS

Les cotations retenues par la BFC sont les suivantes :

- clients sains : côtés 1 (très bon), 2 (bon), 3 (assez bon) ou 4 (acceptable) ;
- clients sensibles : côtés 5 (sain mais sensible) ou 6 (risque non acceptable) ;
- clients en défaut : 7 (douteux perte partielle quasi certaine), 8A (créances en recouvrement judiciaire ou amiable) ou 8B (créances définitivement compromises).

### **DÉPRÉCIATION DE 12,5 % SUR LES ENCOURS DES CLIENTS COMMERCIAUX DÉCLASSÉS DE SAINS OU SENSIBLES À DOUTEUX**

Conformément à la norme du Groupe SG, la BFC comptabilise en diminution de l'actif une dépréciation forfaitaire de 12.5% sur les encours des clients commerciaux (CLICOM) déclassés de sains ou sensibles à douteux. Elle s'élève à 3 696 K€ au 31 décembre 2020.

Il s'agit d'une dépréciation minimum, avant toute analyse de la valeur des garanties.

### **DÉPRÉCIATION SUR LES ENCOURS DOUTEUX DE LA CLIENTÈLE PRIVÉE (CLIPRI) ET PROFESSIONNELLE (CLIPRO)**

La BFC comptabilise en diminution de l'actif une dépréciation sur les encours douteux CLIPRI et CLIPRO consécutifs à des impayés sur des crédits à la consommation, des crédits à l'habitat (hors garanties Crédit Logement) ou des découverts en dépassement continu depuis plus de 90 jours.

Cette dépréciation s'élève à 6 565K€ au 31 décembre 2020.

### **CHANGEMENT DE METHODE : APPLICATION SUR 2020 DU PROVISIONNEMENT S1/S2 IFRS 9 VS PROVISION ENCOURS À SURVEILLER EN 2019**

#### **Explication du changement de méthode comptable**

Afin de produire une meilleure information financière au 31/12/2020, BFC a décidé d'appliquer les principes de la norme IFRS 9 en matière de provisionnement des encours sains pour l'ensemble de la clientèle. Cela dans le but de fournir une estimation plus fiable et pertinente de son risque de crédit.

#### **Incidences des changements sur le bilan et le compte de résultat :**

En cohérence avec les modalités d'estimation des pertes de crédit attendues utilisées dans les comptes consolidés du Groupe, des provisions pour risque de crédit calculées à hauteur des pertes attendues sont enregistrées au passif du bilan sur la base des encours sains des prêts et d'engagements hors bilan.

La variation de dépréciation relative à 2020 sur l'ancienne provision « encours à surveiller » a été comptabilisée en compte de résultat. Le complément de provision S1/S2 a été comptabilisé en impact capitaux propres. La provision pour dépréciation au 31 décembre 2020 de ce changement s'élève à 17 355 K€.

L'impact antérieur de ce changement de méthode pour un montant de 13 798 K€ a été imputé sur le report à nouveau. Il correspond à la provision S1/S2 qui aurait dû être constatée au 31 décembre 2019 (hors provisions sur les encours des clients commerciaux, CLICOM, côtés sensibles de 268 K€ déjà comptabilisé au 31/12/2019).

L'impact de ce changement de présentation, appliqué au bilan d'ouverture est présenté dans le tableau ci-après.

**BILAN ACTIF (EN EUROS)**

	Notes	31.12.2020	Pro-forma 31.12.2019
Caisse, banques centrales, CCP		144 558 880	121 136 143
Créances sur les établissements de crédit	1, 2 Bis et 17	135 393 499	170 932 951
Opérations avec la clientèle	2, 2Bis, 2ter et 17	1 907 121 870	1 654 231 767
Obligations et autres titres à revenu fixe	3	0	0
Actions et autres titres à revenu variable	3	0	0
Participations et autres titres détenus à LT	4, 4Bis & 4ter	1 327 710	1 023 724
Parts dans les entreprises liées	4, 4Bis & 4ter	0	1 853 660
Immobilisations incorporelles	5	2 497 526	2 939 864
Crédit bail et Opérations assimilées	5Bis, 5Ter	6 019 125	1 388 745
Immobilisations corporelles	5 Quater	13 700 295	13 740 489
Autres actifs	6	9 708 803	11 913 974
Comptes de régularisation	7	9 929 579	8 428 951
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>2 230 257 288</b>	<b>1 987 590 268</b>
<i>Dont actifs en devises</i>		<i>14 630 742</i>	<i>14 971 159</i>

(\*) Ce poste n'inclut plus la dépréciation de 8,1% sur les encours des clients commerciaux cotés sensibles (1 676 496,25 € au 31 décembre 2020 contre 267 660,83 € au 31 décembre 2019).

**BILAN PASSIF (EN EUROS)**

	Notes	31.12.2020	Pro-forma 31.12.2019
Banques centrales, CCP		0	0
Dettes envers les établissements de crédit	8 & 17	505 135 993	513 614 165
Opérations avec la clientèle	9 & 17	1 468 951 931	1 227 674 970
Dettes représentées par un titre	9 & 17	0	0
Autres passifs	10	13 100 161	16 739 513
Comptes de régularisation	11	11 235 304	12 696 387
Provisions	12	22 908 430	6 678 586
Dettes subordonnées	13	35 638 468	35 638 626
Fonds pour risques bancaires généraux		1 664 091	1 664 091
Capitaux propres hors FRBG :		171 622 910	172 883 929
<i>Capital souscrit</i>	14	16 666 800	16 666 800
<i>Primes d'émission</i>	16	1 920 808	1 920 808
<i>Réserves</i>	15	5 789 563	5 789 563
<i>Report à nouveau</i>	16	132 828 355	133 506 364
<i>Résultat de l'exercice</i>	16 & 30	14 417 383	15 000 393
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>2 230 257 288</b>	<b>1 987 590 268</b>
<i>Dont passifs en devises</i>		14 420 030	14 662 845

## ÉPARGNE-LOGEMENT

En application des dispositions du règlement CRC 2007-01, relatives à la comptabilisation des comptes (CEL) et plans (PEL) d'épargne logement, la BFC procède à l'évaluation des conséquences défavorables :

- des engagements relatifs à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs de CEL et de PEL (engagement de prêter à un taux fixe déterminé à l'ouverture du contrat) ;
- des engagements pris en matière de rémunération des PEL pendant la phase de collecte (taux de rémunération fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée).

Cette provision s'élève à 472 KEUR au 31 décembre 2020.

## PROVISIONS

Ce poste recouvre les provisions destinées à couvrir des risques et des charges non directement liés à des opérations bancaires au sens de l'article L311-1 du Code monétaire et financier et des opérations connexes définies à l'article L311-2 de ce même code, nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peut être fixé de façon précise.

Il recouvre en outre les provisions destinées à couvrir des risques et des charges liées à des opérations bancaires au sens de l'article L311-1 du code monétaire et financier et des opérations connexes définies à l'article L311-2 de ce même code que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine.

## COMMISSIONS DE CRÉDIT ET COÛTS MARGINAUX RELATIFS A L'OCTROI DE CONCOURS

La BFC applique depuis 2010 le CRC 2009-03 relatif à la comptabilisation des commissions de crédit et des coûts marginaux de transaction à l'occasion de l'octroi d'un concours.

Les frais de dossiers sur prêts ainsi que les commissions versées aux apporteurs d'affaires sont enregistrés de manière linéaire sur la durée de vie contractuelle des prêts concernés et comptabilisés en produits nets d'intérêts dans le Produit Net Bancaire (PNB).

## FRBG

En application du règlement 90.02 du CRBF, la BFC enregistre un « Fonds pour risques bancaires généraux ».

## 6.6 NOTES SUR LE BILAN

### DETTES SUBORDONNÉES

Il s'agit d'emprunts subordonnés à durée indéterminée souscrits auprès du groupe THE MAURITIUS COMMERCIAL BANK LTD et de la SOCIETE GENERALE.

Ces emprunts ont été conclus pour une durée indéterminée. Ils ne peuvent être remboursés qu'à l'initiative de l'emprunteur (BFC), en tout ou partie, et après accord préalable de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

### OPÉRATIONS EN DEVICES

Les emplois, réserves et engagements en devises figurant au bilan sont convertis au taux de change en vigueur à la date d'arrêté du bilan.

La différence entre les résultats des conversions telle que définies ci-dessus et les contre-valeurs euros telles qu'elles ont été enregistrées aux dates d'entrée au bilan est portée au compte de résultat.

### ENGAGEMENTS SOCIAUX : MÉDAILLES DU TRAVAIL, INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE, RETRAITE

Les pensions de retraite dues au titre des divers régimes obligatoires pour le personnel de La Réunion et de Paris sont prises en charge par des organismes extérieurs spécialisés (CRIC, CRIS, ANEP, et CRPB-DOM). Les cotisations dues au titre d'un exercice sont comptabilisées dans le résultat de la période.

### INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE (IFC)

La BFC verse des indemnités de fin de carrière en fonction de l'ancienneté des salariés.

Les engagements correspondants, valorisés par un cabinet d'actuaire, selon la méthode des unités de crédit projeté et sur la base d'un taux d'actualisation de 0,68% sont couverts, d'une part par une provision enregistrée au passif du bilan, et d'autre part au travers d'un contrat souscrit auprès d'une compagnie d'assurance.

Ces engagements ont été valorisés sur la base de départs volontaires à la retraite (10% des départs à 62 ans, 90% des départs à 65 ans).

### MÉDAILLES DU TRAVAIL

Le montant net des engagements de la BFC au 31/12/2020 s'élève à 319 KEUR, entièrement provisionné. Ces engagements ont été calculés sur la base d'un taux d'actualisation de 0,43%.

### RÉGIME DE RETRAITE DE MAYOTTE

Un accord d'établissement, signé le 06/10/2017, a institué un régime de retraite à cotisations définies se substituant au régime de retraite à prestations définies, institué en 1996 par décision unilatérale de l'employeur. Cet accord prévoit le versement, sous conditions, d'une prime exceptionnelle de départ à la retraite. Le montant des engagements relatifs à cette prime exceptionnelle de départ, valorisé par un cabinet d'actuaire sur la base d'un taux d'actualisation de 0,40%, s'élève à 3 288 KEUR au 31/12/2020.

### INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Afin de réduire son exposition au risque de taux, la BFC a conclu avec la Société Générale des contrats de swaps de taux, en couverture de certains actifs et de certains passifs ; l'encours global de ces swaps au 31/12/2020 s'élève à 334 MEUR.

### OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

#### EXPLICATION DU CHANGEMENT DE MÉTHODE COMPTABLE

Au 31/12/2020, pour la première fois la BFC a reclassé au passif les créances sur les encours de dépôt donnant lieu à des opérations de centralisation à la Caisse des Dépôts et qui étaient jusqu'ici classées à l'actif. Ce reclassement répond à l'application du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2020-10 du 22 décembre 2020 et vient amender le règlement ANC n°2014-07.

#### INCIDENCES DES CHANGEMENTS SUR LE BILAN

Cela conduit à modifier la présentation au bilan de la créance sur la Caisse des Dépôts relative aux opérations de centralisation de l'épargne réglementée (livrets A, livrets développement durable et livrets d'épargne populaires).

A compter de l'exercice clos le 31 décembre 2020, cette créance de 55 651 KEUR, qui était présentée précédemment dans le poste « Créances sur les établissements de crédit », est désormais présentée au passif en déduction du poste « Opérations avec la clientèle » dans lequel sont enregistrés les dépôts collectés auprès de la clientèle au titre des comptes d'épargne réglementée. Ce changement de présentation permet ainsi de regrouper dans le même poste un actif et un passif dont l'existence est indissociable.

L'impact de ce changement de présentation, appliqué au bilan d'ouverture est présenté dans le tableau ci-après.

**BILAN ACTIF (EN EUROS)**

	Notes	31.12.2020	Pro-forma 31.12.2019
Caisse, banques centrales, CCP		144 558 880	121 136 143
Créances sur les établissements de crédit	1, 2 Bis et 17	135 393 499	170 932 951
Opérations avec la clientèle	2, 2Bis, 2ter et 17	1 907 121 870	1 654 231 767
Obligations et autres titres à revenu fixe	3	0	0
Actions et autres titres à revenu variable	3	0	0
Participations et autres titres détenus à LT	4, 4Bis & 4ter	1 327 710	1 023 724
Parts dans les entreprises liées	4, 4Bis & 4ter	0	1 853 660
Immobilisations incorporelles	5	2 497 526	2 939 864
Crédit bail et Opérations assimilées	5Bis, 5Ter	6 019 125	1 388 745
Immobilisations corporelles	5 Quater	13 700 295	13 740 489
Autres actifs	6	9 708 803	11 913 974
Comptes de régularisation	7	9 929 579	8 428 951
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>2 230 257 288</b>	<b>1 987 590 268</b>
<i>Dont actifs en devises</i>		<i>14 630 742</i>	<i>14 971 159</i>

(\*) Ce poste n'inclut plus la créance sur la Caisse des Dépôts au titre des opérations de centralisation sur l'encours de dépôts (55 651 629,39 € au 31 décembre 2020 contre 42 215 039,82 € au 31 décembre 2019).

**BILAN PASSIF (EN EUROS)**

	Notes	31.12.2020	Pro-forma 31.12.2019
Banques centrales, CCP		0	0
Dettes envers les établissements de crédit	8 & 17	505 135 993	513 614 165
Opérations avec la clientèle	9 & 17	1 468 951 931	1 227 674 970
Dettes représentées par un titre	9 & 17	0	0
Autres passifs	10	13 100 161	16 739 513
Comptes de régularisation	11	11 235 304	12 696 387
Provisions	12	22 908 430	6 678 586
Dettes subordonnées	13	35 638 468	35 638 626
Fonds pour risques bancaires généraux		1 664 091	1 664 091
Capitaux propres hors FRBG :		171 622 910	172 883 929
<i>Capital souscrit</i>	14	16 666 800	16 666 800
<i>Primes d'émission</i>	16	1 920 808	1 920 808
<i>Réserves</i>	15	5 789 563	5 789 563
<i>Report à nouveau</i>	16	132 828 355	133 506 364
<i>Résultat de l'exercice</i>	16 & 30	14 417 383	15 000 393
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>2 230 257 288</b>	<b>1 987 590 268</b>
<i>Dont passifs en devises</i>		14 420 030	14 662 845

(\*) Ce poste inclut notamment l'encours de dépôts donnant lieu à des opérations de centralisation à la Caisse des Dépôts (106 548 758,19 € au 31 décembre 2020 contre 95 914 307,64 € au 31 décembre 2019), diminué de la créance sur la Caisse des Dépôts au titre de ces opérations de centralisation (55 651 629,39 € au 31 décembre 2020 contre 42 215 039,82 € au 31 décembre 2019).

**INFORMATIONS RELATIVES A LA COMPOSITION DES FONDS PROPRES PRUDENTIELS**

<b>FONDS PROPRES DE BASE PRUDENTIELS</b>	<b>155 423 KEUR</b>
Capital	16 667 KEUR
Réserves, report à nouveau et primes d'émission	140 539 KEUR
Fonds pour risques bancaires généraux	1 664 KEUR
Immobilisations incorporelles nettes	(2 498) KEUR
Autres déductions	(949) KEUR
<b>FONDS PROPRES COMPLÉMENTAIRES</b>	<b>35 634 KEUR</b>
PSDI accordé par la Société Générale	17 817 KEUR
PSDI accordé par la Mauritius Commercial Bank	17 817 KEUR
	35 634 KEUR
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES PRUDENTIELS</b>	<b>191 168 KEUR</b>

**INFORMATIONS RELATIVES AUX EXIGENCES DE FONDS PROPRES**

<b>Exigences de fonds propres au titre des risques de crédit</b>	<b>82 164 KEUR</b>
Exigences de fonds propres au titre des risques opérationnels	3 806 KEUR
Exigences de fonds propres au titre des risques de marché	0 KEUR
<b>TOTAL DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES</b>	<b>85 971 KEUR</b>

Les exigences de fonds propres ont été calculées sur la base d'un taux de 8% du total des RWA.

**AUTRES INFORMATIONS**

- Les comptes de la BFC sont :
  - intégrés selon la méthode d'intégration globale dans les comptes consolidés de la Société Générale ;
  - mis en équivalence dans les comptes consolidés de la Mauritius Commercial Bank (MCB).
- Intégration fiscale :
 

En 2013, la BFC a conclu une convention d'intégration fiscale avec sa filiale, la SNC Société 72.
- Le montant de l'encours des prêts participatifs à durée indéterminée accordés par la BFC s'élève à 1 267 KEUR au 31/12/20. Le bénéficiaire en est le Crédit Logement.
- Informations fournies en application du règlement ANC N° 2010-04 :
  - Transactions significatives entre parties liées, conclues à des conditions « hors marché » : néant
  - Opérations présentant des risques et avantages significatifs et non inscrites au bilan ou au hors bilan : néant.

## 6.7 RAPPORT SUR LES DÉPÔTS ET AVOIRS LOI ECKERT

---

Au 31 décembre 2020, la BANQUE FRANCAISE COMMERCIALE OCEAN INDIEN détenait dans ses livres :

- 1612 comptes inactifs pour un montant total de dépôts et avoirs de 8 089 KEUR.

Sur l'année 2020, conformément à la loi n° 2014-617 du 13 juin 2014 relative aux comptes bancaires inactifs et aux contrats d'assurance-vie en déshérence, la BANQUE FRANCAISE COMMERCIALE OCEAN INDIEN a déposé à la Caisse des Dépôts et Consignations la somme de 883 696,77EUR issue de 570 comptes ayant atteint le délai légal maximum d'inactivité et/ou de déshérence.

## 6.8 ÉVÈNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

---

Aucun évènement post-clôture à signaler.

## 6.9 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 décembre 2020

### ACE

29, rue Youri Gagarine - 97419 La Possession  
S.A.S. au capital de € 37.000  
384 535 803 R.C.S. Saint-Denis-de-La-Réunion  
Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Saint-Denis de La Réunion

### DELOITTE & ASSOCIES

6, place de la Pyramide - 92908 Paris - La Défense Cedex  
S.A.S. au capital de € 2.188.160  
572 028 041 R.C.S. Nanterre  
Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles et du Centre

### Banque Française Commerciale

#### Océan Indien

Société Anonyme

58, rue Alexis de Villeneuve - 97400 Saint Denis

## À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ BANQUE FRANÇAISE COMMERCIALE OCÉAN INDIEN,

### OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Banque Française Commerciale Océan Indien (ci-après, « BFC ») relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

### FONDEMENT DE L'OPINION

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

#### Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- la note « Risques de crédit » de l'annexe des comptes annuels qui expose les impacts du changement de méthode comptable relatif à l'application des principes de la norme IFRS 9 en matière de provisionnement des encours sains pour l'ensemble de la clientèle.
- la note « Opérations avec la clientèle » de l'annexes des comptes annuels qui expose les impacts du changement de méthode comptable relatif à la présentation des emprunts de titres et de l'épargne réglementée centralisée résultant de la modification du règlement ANC n° 2014-07 par le règlement ANC n° 2020-10.

#### Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

<b>IDENTIFICATION ET ÉVALUATION DU RISQUE DE CRÉDIT</b> (Se référer aux notes 2 et 24 de l'annexe aux comptes annuels)	
<b>Risque identifié</b>	<b>Réponse du collège des Commissaires aux comptes face à ce risque</b>
<p>Les prêts et créances à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose BFC à une perte potentielle si son client ou sa contrepartie s'avère incapable de faire face à ses engagements financiers. BFC constitue des dépréciations et provisions destinées à couvrir ce risque.</p> <p>Les principes comptables d'évaluation des dépréciations individuelles d'une part, et des provisions collectives d'autre part, sont présentés dans la note « Risques de crédit » de l'annexe aux comptes annuels.</p> <p>Le montant des provisions collectives pour risque de crédit est déterminé sur la base des encours sains non-dégradés et des encours dégradés, respectivement. Ces provisions collectives sont déterminées à partir de modèles statistiques faisant appel au jugement lors des différentes étapes du calcul, en particulier dans le contexte d'incertitude lié à la crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19.</p> <p>Par ailleurs, BFC a recours au jugement et procède à des estimations comptables pour évaluer le niveau des dépréciations individuelles des encours douteux.</p> <p>BFC a procédé à un changement de méthode comptable sur l'exercice 2020 en enregistrant des dépréciations sur encours sains et encours dégradés pour un impact total en capitaux propres d'ouverture de 13,8 M€ et un stock de provisions pour dépréciation de 17,4 M€.</p> <p>Au 31 décembre 2020, le montant total des encours de prêts à la clientèle exposés au risque de crédit s'élève à 1 964 M€ ; le montant total des dépréciations s'élève 57 M€ et celui du coût net du risque s'élève à 7,6 M€.</p> <p>Nous avons considéré que l'impact de la crise économique liée à la pandémie de Covid-19 sur l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations et provisions constituaient un point clé de l'audit, ces éléments faisant appel au jugement et aux estimations de la direction, en particulier pour ce qui concerne les secteurs économiques les plus fragilisés par la crise.</p>	<p>Nous avons concentré nos travaux sur les encours et/ou portefeuilles de prêts à la clientèle les plus significatifs ainsi que sur les secteurs économiques identifiés comme les plus fragilisés par la crise.</p> <p>Nous avons pris connaissance de la conception et de l'efficacité du dispositif de gouvernance et de contrôle interne de BFC et testé les contrôles clés manuels et informatisés relatifs à l'appréciation du risque de crédit et à l'évaluation des pertes attendues.</p> <p>Nos autres travaux d'audit ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Avec l'aide de nos spécialistes en risque de crédit, procéder à la revue des principes retenus et impacts comptables associés pour le changement de méthode réalisé au cours de l'exercice avec la comptabilisation de provisions sur encours sains et dégradés ;</li> <li>■ S'assurer du correct classement des encours de crédit selon les règles applicables ;</li> <li>■ Examiner les principaux paramètres retenus par BFC pour évaluer les provisions collectives au 31 décembre 2020, y compris les adaptations mises en œuvre pour appréhender l'impact des mesures de soutien à l'économie ;</li> <li>■ Tester au 31 décembre 2020, sur une sélection des crédits les plus significatifs, les hypothèses retenues pour l'estimation des dépréciations individuelles afférentes, et l'évaluation des garanties entrant dans le calcul des dépréciations et provisions.</li> </ul> <p>Nous avons également examiné la pertinence des informations qualitatives et quantitatives présentées dans les notes 2, 24 et « Risques de crédit » de l'annexe aux comptes annuels, relatives au risque de crédit dans le contexte évolutif de la pandémie.</p>

## VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSÉS AUX ACTIONNAIRES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

À l'exception du point ci-dessous, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

### Rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4 du Code de commerce.

## AUTRES VÉRIFICATIONS OU INFORMATIONS PRÉVUES PAR LES TEXTES LÉGAUX ET RÉGLEMENTAIRES

### Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société BFC par l'assemblée générale du 27 avril 2015 pour le cabinet DELOITTE & ASSOCIES et du 4 juillet 2017 pour le cabinet ACE.

Au 31 décembre 2020, le cabinet DELOITTE & ASSOCIES était dans la 6<sup>e</sup> année de sa mission sans interruption et le cabinet ACE dans la 4<sup>e</sup> année.

## RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

#### Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

La Possession et Paris-La Défense,  
le 28 avril 2021

**ACE**

**Deloitte & Associés**



---

# **GLOSSAIRE DES PRINCIPAUX TERMES TECHNIQUES UTILISÉS**

---

## ACTION

Titre de capital émis par une société par actions, représentant un titre de propriété et conférant à son détenteur (l'actionnaire) des droits à une part proportionnelle dans toute distribution de bénéfice ou d'actif net ainsi qu'un droit de vote en assemblée générale.

## APPÉTIT POUR LE RISQUE

Niveau de risque, par nature et par métier, que la BFC est prête à prendre au regard de ses objectifs stratégiques. L'appétit pour le risque s'exprime aussi bien au travers de critères quantitatifs que qualitatifs. L'exercice d'Appétit Pour le Risque constitue un des outils de pilotage stratégique à la disposition des instances dirigeantes de la BFC.

## COEFFICIENT D'EXPLOITATION

Ratio indiquant la part du PNB (produit net bancaire) utilisée pour couvrir les charges d'exploitation (coûts de fonctionnement de l'entreprise). Il se détermine en divisant les frais de gestion par le PNB.

## COÛT DU RISQUE COMMERCIAL

La charge nette du risque commercial correspond au coût du risque calculé pour les engagements de crédit (bilan et hors bilan), soit les Dotations – Reprises (utilisées ou non utilisées) + Pertes sur créances irrécouvrables - les Récupérations sur prêts et créances amortis. Les dotations et reprises sur provisions pour litiges sont exclues de ce calcul.

## DÉPRÉCIATION

Constatation comptable d'une moins-value probable sur un actif. (Source : Glossaire Banque de France – Documents et débats – no 4 – mai 2012).

## LIQUIDITÉ

Pour une banque, il s'agit de sa capacité à couvrir ses échéances à court terme. Pour un actif ce terme désigne la possibilité de l'acheter ou de le vendre rapidement sur un marché avec une décote limitée. (Source : Glossaire Banque de France – Documents et débats – no 4 – mai 2012).

## RATIO GLOBAL OU RATIO DE SOLVABILITÉ

Rapport entre les fonds propres globaux (Tier 1 et Tier 2) et les actifs risqués pondérés.

## RATIO TIER 1

Rapport entre les fonds propres Tier 1 et les actifs risqués pondérés.

## RATIO LCR (LIQUIDITY COVERAGE RATIO)

Ce ratio vise à favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité d'une banque. Le LCR oblige les banques à détenir un stock d'actifs sans risque, liquidable facilement sur les marchés, pour faire face aux paiements des flux sortants nets des flux entrants pendant trente jours de crise, sans soutien des banques centrales. (Source : texte bâlois de décembre 2010).

## RATIO NSFR (NET STABLE FUNDING RATIO)

Ce ratio vise à promouvoir la résilience à plus long terme en instaurant des incitations supplémentaires à l'intention des banques, afin qu'elles financent leurs activités au moyen de sources structurellement plus stables. Ce ratio structurel de liquidité à long terme sur une période d'un an, a été conçu pour fournir une structure viable des échéances des actifs et passifs. (Source : texte bâlois de décembre 2010)

## RISQUE DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE

Risque de pertes résultant de l'incapacité des clients de la BFC, d'émetteurs ou d'autres contreparties à faire face à leurs engagements financiers. Le risque de crédit inclut le risque de contrepartie afférent aux opérations de marché et aux activités de titrisation.

## RISQUE OPÉRATIONNEL (Y COMPRIS LE RISQUE COMPTABLE ET ENVIRONNEMENTAL)

Risque de pertes ou de sanctions notamment du fait de défaillances des procédures et systèmes internes, d'erreurs humaines ou d'événements extérieurs.

## RISQUE STRUCTUREL DE TAUX D'INTÉRÊT

Risques de pertes ou de dépréciations sur les actifs de la BFC en cas de variation sur les taux d'intérêt. Les risques structurels de taux d'intérêt sont liés aux activités commerciales et aux opérations de gestion propre.



**SITE INTERNET**

[www.bfcoi.com](http://www.bfcoi.com)

Rubrique : Documents de référence BFC

**RELATIONS PRESSE**

TÉL. 02 62 409 900

**DIRECTION DE LA COMMUNICATION**

Adresse postale :

58 rue Alexis de Villeneuve - CS 21013 - 97404 Saint Denis cedex

**BFC**

GRUPE THE MAURITIUS COMMERCIAL BANK ET GROUPE Société Générale  
S.A. capital de 16 666 800 EUROS

Siège social 58, rue Alexis de Villeneuve - CS 21013 - 97404 Saint-Denis Cedex

TÉL. 02 62 409 900

R.C.S. Saint-Denis 330 176 470

Intermédiaire en assurance dûment enregistré à l'ORIAS N° 07 030 515

N° TVA intracommunautaire : FR51330176470.

